

Votations du 5 avril :

GARDE À VUE !

Il y a toujours quelque ironie à comparer la propagande faite avant une votation et les commentaires officiels et officiels qui lui succèdent. Le 3 avril, ceux et celles qui prenaient le risque de se prononcer pour le droit de référendum en matière de dépenses militaires trahissaient la patrie et démolissaient l'armée! Le 6 avril le vent a tourné. La NZZ s'empresse de préciser que les 713 900 citoyennes et citoyens qui ont dit OUI ne sont pas des antimilitaristes déchaînés. Belle prouesse analytique! Elle a le mérite, de plus, de confirmer l'ânerie comme la tartuferie propagandiste...

Le verdict des urnes inquiète les officines publicitaires de sous-officiers et d'officiers, qui se confondent si aisément avec le Parti radical, le PDC ou l'UDC. Trois cantons (Bâle-Ville, Jura et Genève) acceptent l'initiative du PSS... sauvée par le PSO! Dans dix cantons plus de 40 o/o des votantes et votants lui donnent leur appui. Des mailles filent... dans la cotte de l'armée. On l'avait déjà constaté à l'occasion de la votation pour l'initiative sur le service civil, qui avait regroupé quelque 37 o/o des suffrages.

Cette initiative, à laquelle le PSS n'a cru qu'au dernier moment, a regroupé tout un éventail d'opinions. Quatre milliards de francs par année, dépensés en pure perte, si ce n'est pour quelques trusts de l'armement, alors que les dépenses sociales sont limées, voilà de quoi dire NON par un OUI. Des places d'armes qui en prennent trop, voilà de même, une autre bonne raison de revendiquer le droit démocratique, élémentaire, de se prononcer sur les dépenses militaires. Sans parler de ceux qui, effectivement, ne voient pas pourquoi les droits démocratiques s'arrêteraient au seuil de la Grande Muette et de tous ceux qui pensent qu'elle n'a plus grand chose à faire... si ce n'est de se taire. Tout cela fait bien un 40 o/o... et promet un résultat à la hauteur à l'occasion du prochain vote sur l'initiative dite de Rothenthurm.

Décontenancés par ce "vote surprise", les éditorialistes se sont donc jetés dans les bras de Mme Kopp. Un plébiscite, paraît-il pour sa politique de "la barque est pleine". Certes, les urnes confirment une tendance de fond dans la vie politique helvétique. Mais la minorité qui a dit NON à une politique encore plus restrictive en matière d'asile est révélatrice. D'autant plus si on l'analyse à la lumière de la campagne qui s'est développée et aux multiples structures mises en place. Elles sont devenues le point de ralliement de militant(e)s de divers horizons qui refusent d'accepter une politique indigne, quand bien même elle reçoit le sceau de l'officialité et, aujourd'hui, d'un vote. Ce référendum a, en quelque sorte, permis de créer des comités de surveillance. Ils engageront des batailles concrètes sur chaque cas d'expulsion. Les quelque 35 o/o de ceux qui ont dit NON dans les principales villes de Suisse constitueront un élément du réseau de solidarité qui s'est tissé depuis des mois. On le verra dans les semaines à venir. Tous les éditoriaux voulant donner valeur de plébiscite à une politique inacceptable ne pourront pas briser l'élan qui s'est créé dans la campagne de refus d'une loi que les autorités pensaient pouvoir appliquer dans le silence et l'indifférence.

La Brèche

La brèche

organe bimensuel du
Parti Socialiste Ouvrier (PSO)
section suisse de la IV^e Internationale



BANQUES SUISSES ET ARGENT SALE :

La banque est pleine

ESPAGNE :

**AGITATION SOCIALE
EN CONTINU**

Symposium

De quelle Suisse

ETATS-UNIS

le Tiers Monde

SOISSE TIERS MONDE

a-t-il besoin?

MONDE

Fribourg 15/16 mai 1987

FRIBOURG : POURQUOI UN SYMPOSIUM ?

"Un vent nouveau de liberté souffle sur l'Amérique, redevenue un pays d'espoir aux possibilités illimitées..." Tels étaient les propos que tenait Ronald Reagan au début de son second mandat dans son message sur "l'état de la nation".

Conscients des liens que la Suisse tisse avec le tiers monde au niveau politique, économique et bancaire surtout, nous avons été amenés à poser la question suivante :

De quelle Suisse le tiers monde a-t-il besoin ?

Le Groupe de travail dialogue Suisse - tiers monde organise un symposium sur le thème : Etats-Unis - Suisse - tiers monde.

PROGRAMME vendredi 15 mai 1987, 19h45

Meeting d'ouverture à l'Ecole de Jolimont (à 5 minutes de la gare) :

Le rôle de la Suisse dans le contexte international

Les conférenciers exposeront leur point de vue sur le rôle que joue la Suisse dans les pays du tiers monde. Avec la participation de :

Noam Chomsky (Etats-Unis). Linguiste éminent, le professeur Noam Chomsky est un brillant et virulent détracteur du néoconservatisme américain. Engagement contre l'intervention américaine en Amérique centrale.

Ernest Mandel (Belgique). Ernest Mandel est professeur à l'Université Libre de Bruxelles.

Ses théories politiques et économiques lui ont valu une renommée internationale. Militant du mouvement ouvrier belge et international depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Ursula Brunner (Suisse). Membre du groupe de travail Suisse - tiers monde. S'engage pour le changement des rapports Nord-Sud. Avec la participation d'un(e) parlementaire nationale(e). Invité : José Maria Sison du Partido ng Bayan (Philippines). Les exposés seront suivis d'un débat.

Samedi 16 mai 1987, 09h00
Plenum à l'Ecole de Jolimont (à 5 minutes de la gare) :

Ideologie et politique étrangère

Exposés des professeurs Noam Chomsky et Hans-Ulrich Jost (historien, Université de Lausanne) sur le courant néoconservateur aux Etats-Unis et les traits fondamentaux de la politique étrangère de la Suisse.

Discussion.
11h45 - 13h45. Repas de midi à la salle paroissiale de Saint-Pierre.

14h - 16h30. Ateliers. Lieu : Université Miséricorde.

17h - 19h30. Meeting de clôture à l'Ecole de Jolimont sur le thème : De quelle Suisse le tiers monde a-t-il besoin ?

Recherche d'alternatives et de possibilités d'actions concrètes. Adoption d'une déclaration publique.

19h30 - 22h. Collation à l'Ecole de Jolimont. Chants de Suisse et du tiers monde. Théâtre avec le groupe "Guanaco" du Salvador.

Renseignements et inscriptions :
Secrétariat Symposium Etats-Unis - Suisse - tiers monde
case postale 3268
8201 Schaffhouse
CCP : Schaffhouse 82 - 5270 - 0.

LES RÉFUGIÉS SERONT TOUJOURS NOS POTES

Malgré une pluie diluvienne, près de 400 personnes ont défilé le 5 avril, au soir des votations, dans les rues de Lausanne à l'appel du **Mouvement pour une Suisse ouverte, démocratique et solidaire (MODS) et du Comité vaudois contre la deuxième révision de la loi sur l'asile.** Elles ont manifesté ainsi leur volonté de continuer à se battre pour la défense du droit d'asile, malgré l'acceptation de la révision scélérate voulue par Mme Kopp. L'accent a en particulier été mis sur l'importance de s'opposer aux expulsions, et sur la nécessité de ne pas laisser l'application de cette loi se réaliser dans l'ombre, et hors de tout contrôle des mouvements de défense des réfugiés.

Cette manifestation s'est ensuite poursuivie par une fête qui a regroupé plus de 500 personnes. Yvette Théraulaz, le trio Gaspar Glaus, ainsi que

différents groupes de communautés de réfugiés ont animé la soirée, marquée par une ambiance très chaleureuse. La forte détermination qui s'est exprimée à cette occasion est de bon augure pour la poursuite d'une campagne active de défense du droit d'asile. A noter qu'au même moment avait lieu à Vevey un rassemblement qui a regroupé près de 100 personnes.

correspondant

Communiqué de presse de SOS Racisme

Un avertissement pour Mme Kopp

"Une importante minorité de citoyens et de citoyennes suisses a refusé la révision de la loi sur l'asile et de la loi sur les étrangers. Bon nombre d'autorités morales de ce pays, d'artistes, de sportifs ont protesté contre la destruction du droit d'asile. Toutes ces personnes ont manifesté leur solidarité avec les réfugiés et les requérants d'asile et continueront à le faire. C'est un avertissement pour Mme Kopp.

"Le 4 avril 1968, Martin Luther King était assassiné et le monde apprenait cette triste nouvelle le 5 avril 1968. Dix-neuf ans après, ce qu'il nous disait est encore d'actualité : "Ou nous apprenons à vivre ensemble comme des frères, ou nous allons mourir ensemble comme des idiots."

SOS Racisme Vaud, 5 avril 1987

Communiqué de presse du PSO

"Le bon résultat, voire dans certains cantons le très bon résultat, de l'initiative pour le droit de référendum sur les dépenses militaires, que le PSO avait contribué à faire aboutir, montre clairement que la campagne des partis bourgeois menée "contre l'affaiblissement de la volonté de défense" n'a pas porté. Une partie importante de la population souhaite voir diminuer les dépenses militaires au profit d'une augmentation des dépenses sociales et pour la sauvegarde de l'environnement. Ce bon résultat constitue, pour le PSO, un encouragement en vue de la campagne pour le soutien à l'initiative dite de Rothenthurm et contre tous les nouveaux projets d'armement.

"L'acceptation de la révision de la nouvelle loi sur l'asile et de la modification de la loi sur les étrangers constitue pour le PSO une déception mais pas une surprise. Le large mouvement de défense du droit d'asile n'a pas pu retourner un climat xénophobe alimenté par la politique anti-réfugiés des autorités. Nous poursuivrons avec toutes les composantes du mouvement de défense du droit d'asile notre action légitime de résistance face à la politique d'expulsion inhumaine des réfugiés et de fermeture des frontières."

Parti socialiste ouvrier - PSO, 5 avril 1987



PTT - GENÈVE :

IL N'Y A PAS DE PETITS PROFITS !

Faut-il que les PTT continuent à accumuler des bénéfices pour alimenter la caisse fédérale ou faut-il d'abord payer décemment les employés PTT ?

On s'en souvient, pour défendre leurs conditions de travail et le service aux usagers, les employés des Poste et Téléphone sont descendus dans la rue le 12 février. Ils demandaient, entre autres, une indemnité spéciale de 2400 francs (voir *La Brèche*, No 380, 27 février 1987). Aujourd'hui, le "rapport circonstancié" établi par une commission ad hoc, mise sur pied par la Direction générale des PTT, vient de sortir. Genève est bien reconnue "cas spécial" à cause du coût élevé de la vie, mais un sou reste un sou, même si le bénéfice des PTT pour 1986 s'est élevé à plus de 500 millions. Une indemnité de 2400 francs par an, c'est trop ! La commission recommande la somme de 1800 francs à 2000 francs (donc de 150 francs à 166 francs par mois au lieu des 200 francs demandés).

D'autre part, il est proposé des indemnités de logement variant en fonction du loyer payé, de l'état civil (marié ou célibataire) et du nombre d'enfants. Contrairement à ce que veulent les associations du personnel, seul le personnel habitant la ville de Genève et les communes limitrophes devraient bénéficier de ces améliorations, le reste du canton et la région de Nyon en étant exclus. Une manière comme une autre de diviser les travailleurs. Et de subventionner les promoteurs immobiliers.

La balle est maintenant dans le camp des syndicats. Prochaine échéance prévue : la discussion au Conseil fédéral en mai-juin. Se passera-t-il quelque chose avant ?

Christine Touil

SOMMAIRE

EDITORIAL

Votations du 5 avril : garde à vue ! 1

POLITIQUE

Collège de Sainte-Croix (FR) : antiracisme censuré 3

Bâtiment : 6000 au rendez-vous, interview 3

Deux initiatives d'ASV-Vaud : sortir du nucléaire 8

Abaissement de l'âge de la retraite : nécessaire et supportable 8

SOCIAL

CCT de la chimie (GE) : le dimanche restera chômé 4

Flexibilité et vente : une majorité contre l'ouverture nocturne 5

Satiricon 5

DOSSIER

"Argent sale" et secret bancaire : ces milliards commencent à puer 6-7

INTERNATIONAL

Manoeuvres US en Amérique centrale : "Solid Shield" 9

M. Warshawsky (Israël) libéré : "ne cesser en aucun cas", interview 9

Crise et débat dans le PCF : réponse aux "rénovateurs" 10

A LIRE

Ouvrières vaudoises : le cigare et les fourmis, bouquin 11

L'ÉVÈNEMENT

L'agitation sociale en Espagne : "Je suis socialiste-libéral" 12

abonnez-vous

Abonnements à La Brèche :

une année, enveloppe ouverte 55.-

une année, enveloppe fermée 65.-

une année, étranger (Europe) 80.-

abonnement de soutien 100.-

abonnement d'essai (7 num.) 13.-

(au lieu de 17 fr. 50)

Rédaction, administration :

La Brèche

3, rue Chaucrau

1003 Lausanne

021 / 20 98 49

CCP 10 - 25 669

Éditeur responsable C.A. Udry

Imprimerie CEDIPS, Lausanne

Si nos activités et notre politique vous intéressent :

prenez contact

Parti Socialiste Ouvrier (PSO) section suisse de la IV^e Internationale

Adresses des sections romandes

Parti socialiste ouvrier (PSO) / La Brèche

case postale 13, 2500 Bière 4, 032 / 22 95 47

case postale 829, 2301 La Chaux-de-Fonds

case postale 28, 1700 Fribourg 6

case postale 858, 1211 Genève 3, 022/20 68 02

3, rue Chaucrau, 1003 Lausanne, 021/23 05 91

case postale 82, 1020 Renens VD 1

case postale 1532, 2002 Neuchâtel

case postale 485, 1400 Yverdon

Le collège Sainte-Croix (FR) n'aime pas l'antiracisme :

SOS Racisme Fribourg regroupe une quinzaine de jeunes, collégiens et collégiennes essentiellement. Soucieux de développer un large débat public sur tous les aspects concernant le racisme, ce groupe a déjà organisé diverses actions à ce sujet.

Mais voici la triste et désolante histoire d'une de ses expositions. Le groupe en effet a mis sur pied une exposition sur le racisme présentant, d'une part, le cas de l'apartheid en Afrique du Sud comme un exemple plutôt flagrant de racisme et posant, d'autre part, quelques questions sur la pratique de l'asile en Suisse et son refus obstiné à boycotter le régime d'apartheid. Au total, une exposition qui offrait une large information sur ces problèmes et dont le but était de susciter la discussion. Une demande fut faite auprès du collège de jeunes filles de Sainte-Croix pour tenir cette exposition. Demande acceptée. Fort bien. Aussi, lundi 30 mars, SOS Racisme dépose en fin d'après-midi son exposition dans les couloirs du collège. Le lendemain, avant le début des cours, la directrice, soeur Uta Fromberz, annonce que l'exposition est confisquée. Motif: l'exposition est politique. Les preuves: un dessin de Barrigue montrant deux flics suisses en train de tabasser un Noir, dessin qui illustrait l'opération "automne noir" d'expulsion de Zaïrois, certains menottés, vers Kinshasa (la directrice: "Vous présentez la partie adverse de façon trop méchante et vous mettez en cause la politique de nos autorités") et le fait que l'exposition ne donne pas la parole aux autres... (la directrice: "Vous ne donnez pas la parole à ceux qui ne sont pas d'accord avec vous." SOS Racisme: "S'ils veulent

Confisqué !

organiser une exposition, nous n'avons rien contre, bien au contraire." La directrice: "Il n'en est pas question car cela susciterait une discussion!"). Paf, le mot est lâché: pas de discussion à l'école sur le racisme! Sujet sulfureux, silence dans les rangs. On préfère des générations de collégiens et de collégiennes amorphes et indifférent(e)s plutôt que des jeunes qui se posent et qui posent des questions. D'ailleurs la prétendue "neutralité" dans ce cas porte un nom: complicité par silence avec les piliers de l'apartheid et les promoteurs du racisme et de la xénophobie ici en Suisse.

L'interdiction de cette exposition, qui pourtant a pu être tenue l'automne passé au collège des garçons de Saint-Michel¹, rappelle une autre histoire: celle de l'affaire Paschoud au Gymnase de la Cité à Lausanne. Suite à la conférence de presse de ce professeur "révisionniste" prétendant la non-existence des chambres à gaz nazies, des élèves avaient demandé l'organisation d'une véritable discussion sur le sujet et proposaient la projection du film Shoah (diffusé entre temps à la TV romande). Les autorités scolaires et du Département de l'instruction publique avaient, là aussi, refusé... Aussi une question s'impose: de quoi les responsables ont-ils peur? Est-ce que par hasard le sujet "racisme" ne doit absolument pas être discuté à l'école? Ou bien un véritable débat sur le racisme, ici et aujourd'hui, ferait-il apparaître quelque responsabilité qu'on veut cacher? C'est-à-dire celles des autorités politiques qui, dans la controverse sur le droit d'asile en particulier, invoquent de plus en plus les arguments (et les méthodes) de l'Action nationale: "faux réfugiés", "réfugiés économiques", "abus du droit d'asile"... et autres calembredaines désignant le réfugié sous les traits du "profitier", voire du "malfaiteur".

SOS Racisme Fribourg a rendu publique cette interdiction scandaleuse de l'exposition dans une conférence de presse. Il demande à la direction du collège Sainte-Croix d'expliquer publiquement ses raisons et réitère sa requête pour pouvoir enfin tenir cette exposition et en discuter. Autrement dit: les élèves du collège catholique de Sainte-Croix auront-elles oui ou non le droit de débattre et de s'informer, dans le cadre de l'école, du problème de l'apartheid en Afrique du Sud et de l'existence du racisme en Suisse? Affaire que nous ne manquerons pas de suivre.

Pietro Boschetti

1. Non sans peine, il faut le dire, puisqu'il a fallu quasiment deux mois d'échange de correspondance entre SOS Racisme et la direction pour obtenir l'autorisation.

Bâtiment, la journée du 25 mars :

6000 AU RENDEZ-VOUS



Interfoto

Le 25 mars n'était pas une journée comme les autres. La FOBB (Syndicat du bâtiment et du bois) en avait fait sa journée d'action. Vu le refus obstiné de l'association patronale d'entrer en matière pour une revalorisation de 3 o/o des salaires et en prévision des futures négociations pour le renouvellement de la convention collective (CCT), ce syndicat a organisé la mobilisation (voir *La Brèche*, No 382, 27 mars 1987). Le mercredi 25 mars, de 7h à 10h du matin, les travailleurs se sont rendus en manif pour tenir leurs assemblées. 6000 personnes, dans treize villes en Suisse romande, ont dit ce jour-là leur détermination à continuer cette mobilisation. Jacques Robert, secrétaire FOBB à la section de Genève, nous raconte l'événement.

La Brèche: Quel bilan tires-tu de la journée du 25 mars?

Jacques Robert: Un bilan extrêmement positif. Les diverses manifestations et assemblées en Suisse romande ont connu un véritable succès. A Genève, nous avons rassemblé environ 3500 manifestants. La participation a donc été très favorable, même au-delà de ce qu'on espérait. Idem du point de vue de l'état d'esprit: les gens ont montré leur combativité. On sentait que les travailleurs avaient parfaitement conscience de l'importance de l'enjeu.

Il faut dire que nous avons bien consacré deux mois et demi pour préparer cette mobilisation. L'information s'est faite par voie de tracts, d'affichages sur les chantiers, de banderoles fixées aux grues ou aux échafaudages un peu partout en ville, de multiples assemblées dans les chantiers durant la pause de 9h et de midi, etc. Pratiquement tous les chantiers d'une certaine importance ont été touchés. Ce qui fut possible grâce à la mobilisation de nos militants qui ont participé à ces actions d'information.

*** Avez-vous constaté des tentatives d'intimidation de la part des patrons?**

— L'attitude a été différente selon les cantons. A Genève, officiellement en tout cas, les associations patronales ont donné des mots d'ordre d'apaisement: éviter la répression ou la provocation. Toutefois un nombre assez important d'entreprises ont exercé des pressions diffuses. Certains employeurs n'ont pas hésité à faire savoir à leurs ouvriers qu'ils feraient mieux de ne pas aller à la manif; d'autres ont carrément dit à nos militants que s'il y avait trop de travailleurs qui quittaient le chantier, ils les tiendraient pour personnellement responsables. Quelques

entreprises ont dressé la liste de leur personnel ayant pris part à la journée du 25 mars... Il est bien clair que nous réagirons aussi durement que possible dans tous les cas de répressions s'ils se présentent. Nous avons d'ailleurs écrit aux entreprises ayant constitué ces listes pour leur demander dans quel but elles l'ont fait et pour leur rappeler que nous n'accepterons aucune mesure de répression.

*** Les patrons vous reprochent d'avoir violé la clause de paix du travail. Comment y répondez-vous?**

— En effet, les patrons nous ont averti qu'il y aurait des suites juridiques devant les tribunaux arbitraux. Le 25 mars a représenté, en tout et pour tout, un arrêt de travail de trois heures. Il est vrai que ça ne respecte pas à la lettre les clauses de la paix du travail. Mais cette célèbre paix du travail n'est pas à sens unique. Quand le syndicat signe une clause de ce genre, il se prive de ses moyens de lutte les plus efficaces, ses moyens de lutte traditionnels. En revanche, il obtient la garantie que les problèmes seront examinés de manière constructive et en toute bonne foi. Même durant la période d'application de la CCT; c'est très clairement indiqué dans la convention de la maçonnerie par exemple. Or la façon dont la Société suisse des entrepreneurs (SSE) a refusé notre demande d'augmentation des salaires représente également une violation de la paix du travail: la SSE a opposé une fin de non-recevoir à une revendication importante puisqu'elle concerne les salaires, mais tout à fait raisonnable et réalisable. Une attitude qui n'a rien de constructif et qui est à mille lieux de l'élémentaire bonne foi. La paix du travail suppose justement la concertation, la négociation, la discussion. Dès le moment où de réelles négociations sur un point aussi sensible

que celui des salaires font défaut ou sont délibérément menées dans une impasse, il n'y a plus de paix du travail possible.

J'illustrerai cette mauvaise foi patronale par l'exemple genevois. L'augmentation pour les chefs d'équipe était de 38 centimes de l'heure et de 28 centimes pour les manoeuvres (compensation du renchérissement et de la réduction de la durée du travail). Devant le refus absolu des patrons d'accorder une augmentation réelle, nous avons alors demandé qu'on arrondisse au moins de 38 centimes à 40 centimes le salaire horaire des chefs d'équipe et de 28 centimes à 30 centimes celui des manoeuvres. Or même cet arrondi de deux centimes a été catégoriquement rejeté... Le mépris total!

Manifestement, il y a là derrière une volonté politique pour tester le syndicat. Les patrons refusent des augmentations raisonnables et modestes pour voir dans quelle mesure le syndicat réagira et comment. D'où toute l'importance de la mobilisation en cours.

*** Après cette étape du 25 mars, quel est ton jugement sur le rapport de forces?**

— On a prouvé notre capacité de mobiliser en dépit de conditions difficiles: les pressions patronales, la tenue de manifs et d'assemblées pendant les heures de travail alors que ce n'est plus l'habitude depuis fort longtemps, etc. Malgré tout, ce sont 6000 personnes qui ont répondu à notre appel. Cela pèsera de son poids dans les futures négociations. Les patrons ont testé les capacités de réaction du syndicat et ils ont vu qu'elles existaient.

*** Comment allez-vous continuer?**

— Immédiatement après la manif, nous avons demandé aux organisations patronales la reprise des négociations. Selon la réponse qu'elles donneront, nous envisagerons la suite... Il n'est pas exclu cependant qu'on réorganise de nouvelles manifestations ou d'autres formes d'action. L'essentiel est de maintenir la pression jusqu'à la fin des pourparlers sur le renouvellement des CCT. Dans ce sens le 25 mars a préparé le terrain pour remobiliser les travailleurs, ce que nous avons bien l'intention de faire si nécessaire.

Propos recueillis par Pietro Boschetti

Renouvellement de la convention collective dans la chimie genevoise :

LE DIMANCHE SERA CHÔMÉ



Devant chez Givaudan, la manif des travailleurs de Firmenich et de Givaudan contre le travail du dimanche.

31 décembre 1986, la Convention collective (CCT) de la chimie est dénoncée. Dès fin mai, le syndicat de la chimie (Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier, FTCP) remettait son cahier de revendications. De son côté, l'association patronale réclamait "la concrétisation de propositions pratiques" permettant d'envisager ces revendications "dans le cadre d'un échange plus harmonieux et tendant plus précisément à préserver leur compétitivité et leur faculté d'adaptation." Tout était dit. Dès lors, le patronat ne cessera de bloquer les négociations: le travail du dimanche doit être introduit sinon aucune amélioration ne sera accordée aux travailleurs. Assemblée générale: les ouvriers refusent à l'unanimité tout travail en continu. Manifestation devant l'entreprise Givaudan. Les directions de Givaudan et Firmenich recourent à l'Office cantonal de conciliation. Février 1987: la nouvelle convention est signée. Les patrons ont renoncé à exiger le travail du dimanche en préalable au renouvellement de la CCT.

Aujourd'hui, chez Givaudan, on travaille déjà en 3x8. Roland Conus, secrétaire romand de la FTCP, raconte: "Il y a trente ans, la direction a demandé aux ouvriers de travailler en deux équipes, dans certains cas, pour finir un travail urgent... Quinze ans plus tard, tout le monde était en deux équipes. Alors la direction a demandé que les ouvriers soient d'accord de travailler la nuit, juste pour finir telle ou telle fabrication... Aujourd'hui, quinze ans plus tard, tous les ouvriers des ateliers travaillent en trois équipes. Pour le travail en continu, ça aurait été pareil."

L'industrie du parfum et des arômes en chiffres

Sièges à Genève: Givaudan, filiale d'Hoffmann - La Roche, Firmenich.

Chiffre d'affaires (Givaudan + Firmenich): 1,1 milliard à 1,2 milliard de francs, ce qui représente 11 o/o de la création mondiale de parfum.

Le groupe Givaudan: troisième rang mondial; 3340 employés dans 20 pays; 1200 employés en Suisse.

10 o/o du chiffre d'affaires est consacré à la recherche.

Firmenich: cinquième rang mondial; 1800 employés dans le monde; 800 dans le canton de Genève.

Syndicat fort

Les ouvriers de la production ne sont engagés qu'en équipe; une semaine sur cinq, ils font la nuit. Ils ont droit à une prime mensuelle de 920 francs et à une semaine de congé de plus par année (un jour de congé pour dix nuits de travail). Les nuisances du travail de nuit, dont Roland Conus entend le plus souvent parler par les ouvriers, sont l'insomnie et les problèmes de digestion. Et la vie de famille devient difficile.

Malgré tout, les travailleurs de la chimie bénéficient de conditions de travail supérieures à la moyenne: pour les travailleurs de la production, salaires minimums la première année de 2930 francs à 3950 francs à partir de la septième année (sans les primes), 41 heures hebdomadaires, "et surtout, dit Roland Conus, les travailleurs bénéficient de la garantie d'emploi. Sauf pour justes motifs, ceux qui étaient engagés au moment de la signature de la CCT ne peuvent pas être licenciés pendant la durée de celle-ci. C'est ce qui donne aux travailleurs une certaine liberté pour défendre leurs conditions de travail."

Givaudan forme son propre personnel d'atelier qualifié (conducteur d'appareil) mais attire aussi les ouvriers en possession d'un certificat de capacité dans d'autres métiers. Des boulangers, par exemple. En effet, en travaillant comme non qualifiés dans la chimie, ils

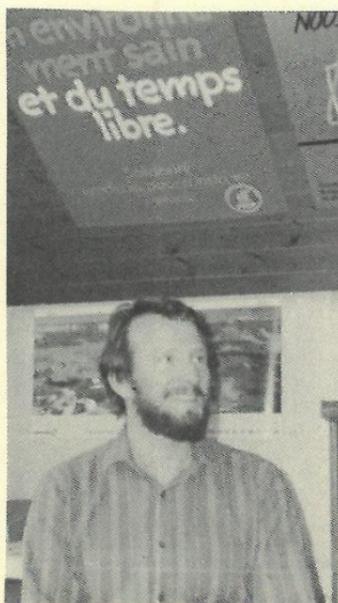
jouissent de meilleures conditions qu'en exerçant le métier pour lequel ils sont qualifiés.

En plus, le syndicat est fort. Les ouvriers sont syndiqués presque à 100 o/o. D'ailleurs même les employés de bureau se syndiquent à la FTCP bien qu'ils ne soient pas soumis à la convention collective. La délégation paritaire (ou commission ouvrière) de l'entreprise comprend six personnes qui peuvent se réunir pendant les heures de travail alors que la Commission syndicale regroupe une quarantaine de personnes et se réunit une fois par mois. Un réseau en toile d'araignée a été mis sur pied qui permet à chaque délégué d'informer une dizaine de personnes. C'est ainsi que les travailleurs et les travailleuses sont tout le temps au courant de ce qui se passe.

Nécessités économiques ?

La Brèche: Comment les patrons justifiaient-ils leur exigence de travail en continu ?

R. Conus: Justement, malgré



Roland Conus, secrétaire romand de la Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier (FTCP).

40 heures de négociation, les patrons ne nous ont jamais dit clairement et concrètement pour quelle production le continu était nécessaire. Ils parlaient de "nécessités économiques" sans les chiffrer et nous menaçaient de transférer la production ailleurs. Pour nous, nous savons que la chimie a fait ces derniers temps des bénéfices gigantesques, les affaires marchent très bien. D'autre part, il n'y a aucune nécessité technologique. D'ailleurs Firmenich n'a pas exigé le travail en continu dans son usine parce que la direction a plutôt fait le choix de l'automatisation. Ce serait aussi possible chez Givaudan. Comme il y a 30 ans - 15 ans pour les équipes - la direction parle de travail "exceptionnel pour faire face à des pointes". Et elle ne demandait le travail du dimanche que pour les ouvriers de la production. Mais s'il avait été introduit, elle l'aurait bientôt demandé pour le personnel d'entretien, pour les laborants et les laborantines... puis pour les bureaux. Givaudan travaille avec l'Asie du Sud-Est; quand c'est dimanche ici, c'est déjà lundi là-bas. Le continu débordait vite. A long terme, tout le monde aurait été concerné, y compris les bistros du coin, les bus, les magasins.

* Qu'est-ce qui vous a permis d'obtenir satisfaction ?

— La détermination des ouvriers. Le 22 janvier, nous avons présenté à l'assemblée générale des ouvriers une proposition de travail en continu dans l'intention de débloquer les négociations. Il s'agissait d'introduire le travail du dimanche pour les volontaires seulement, avec maintien des primes et des congés spéciaux, pour une durée de travail hebdomadaire de trente heures avec le salaire conventionnel actuel. Ceci dans un accord limité aux années 1987-1989, qui ne figurerait pas dans la CCT et ne toucherait pas plus de trente-cinq personnes. Malgré toutes ces "concessions" que le syndicat aurait exigées des patrons, l'assemblée nous a hués! Les ouvriers disent: "Le travail en équipes, ça a été la fin des copains, le travail en continu, ce serait la fin de la

famille." C'est à la suite de cette assemblée générale qu'ils ont décidé de manifester "contre le travail en continu, pour une bonne CCT". Nous nous sommes retrouvés avec les camarades de Firmenich, devant Givaudan, hors des heures de travail, nous n'avons pas troublé l'ordre public! Là, nous avons annoncé d'autres manifs et des arrêts de travail si nécessaire. Les directions ont réagi en faisant recours à l'Office cantonal de conciliation.

* Et qu'avez-vous obtenu ?

— D'abord, les directions ont renoncé à leur exigence d'introduire le travail en continu en préalable au renouvellement de la CCT. (Mais elles n'ont pas renoncé à l'introduire malgré tout, la lutte est loin d'être finie!) Puis l'assemblée a accepté les recommandations de l'Office, notamment: horaire hebdomadaire de 40 heures dès le 1er janvier 1988, augmentation de salaire de 1 o/o par an dès le 1er janvier de cette année (nous voulions 2 o/o par an alors que les patrons proposaient 1 o/o au total, en trois ans). Nous avons aussi obtenu plus de congés, dont le pont de l'Ascension, et pour les femmes une quatorzième semaine de congé de grossesse payée. Cette convention est valable jusqu'en 1989.

"Horaires à la mode du chef"

Grâce à la mobilisation des travailleurs de Firmenich et de Givaudan, la menace de devoir travailler le dimanche s'est éloignée. Mais à Bâle, à Monthey, à Fribourg, celui-ci existe de longue date dans la CCT de la chimie. A ETA - Marin, c'est le travail de nuit des femmes et le travail en continu que la FTMH n'a pas empêché! La flexibilité est un enjeu économique pour les patrons; mais pour nous, il s'agit de notre vie, de notre santé, de notre famille, de nos amis. De la possibilité de prendre part à des activités syndicales et politiques. A l'exemple des travailleurs et des travailleuses de la chimie, nous serons obligés de continuer à nous battre contre ce qu'ils ont appelé "les horaires à la mode du chef".

Christine Touil

Flexibilité et secteur de la vente :

UNE MAJORITÉ CONTRE L'OUVERTURE NOCTURNE

Divers cercles patronaux et politiciens de droite, appuyés par quelques médias, s'efforcent de présenter l'ouverture nocturne des magasins comme la nouvelle frontière de liberté que consommateurs/trices se doivent de conquérir. Arguant que les kiosques et magasins de gare ne sont pas tenus aux règlements cantonaux, ils invoquent "l'égalité devant la concurrence". Leur principal champ de bataille sera le projet de métro zurichois.

"Les consommateurs zurichois et genevois s'en réjouissent: des centaines de magasins, de boutiques et de magasins spécialisés veulent rester ouverts jusqu'à 20 heures." (Sonntags Zeitung, 8 février 1987.) Identique son de cloches dans le Handel Zeitung (4 septembre 1986) qui s'ingénie à rendre attrayante la libéralisation des heures d'ouverture. Ainsi, à le lire, les lois réglementant les heures de fermeture "seraient antiques et dépassées, (voire) incompatibles avec une économie de marché". Ce qui, remarquons-le au passage, souligne les "performances sociales" dont est capable cette économie de marché. Et, les tenants du "moins d'Etat" s'y retrouveront, ces heures "ne devraient plus être fixées selon de vieilles normes bureaucratiques". Ben tiens!

Que cache cette offensive ?

89 o/o CONTRE

Walter Steiner, journaliste au Schweizerische Handelszeitung (SHZ), commente sans rire: "Il n'y a pas d'argument valable pour empêcher une ménagère de s'acheter une paire de souliers le samedi à 17h ou une famille de s'inscrire le dimanche matin pour son prochain voyage de vacances." Fort heureusement, ses désirs se heurtent à l'avis de la majorité des consommateurs/trices en Suisse. Selon la propre enquête de la SHZ, 89 o/o des personnes interrogées sont tout à fait satisfaites des heures d'ouverture actuelles. Remarquons aussi que les achats nécessaires à l'alimentation quotidienne se font généralement entre 9h et 10h le matin. Et notamment le samedi matin par plus de 51 o/o des personnes interrogées. Ainsi posons donc la question suivante: pourquoi les magasins restent-ils ouverts chaque samedi jusqu'à 16h ou 17h ?



Qui est pour ?

La flexibilité du temps de travail est devenue pour la droite et les associations patronales, ainsi que pour un certain nombre de syndicalistes et de socialistes, le dernier hit de la modernité. A la sauce néolibérale, bien sûr. En fait, gros distributeurs et grandes surfaces espèrent par ce biais soigner leurs chiffres d'affaires et leurs bénéfices qui se portent déjà pas si mal. D'autant que la radicale Neue Zürcher Zeitung (NZZ) s'inquiète de l'avenir doré de ce secteur et écrit: "On devrait un peu réfléchir au point de saturation atteint par le nombre de magasins dans la city zurichoise. Il ne semble pas qu'il faille en ouvrir davantage..." Alors ne leur compliquons pas la vie avec des lois "antiques et dépassées".

Les géants de la vente font continuellement référence aux besoins des consommateurs/trices qui, ayant paraît-il changé, réclament des heures d'ouverture prolongées. Or, à chaque fois qu'ils s'expriment, c'est pour dire exactement le contraire. En témoigne la votation populaire du 8 février 1987 de Winterthur. Migros et Coop demandaient par référendum de pouvoir ouvrir un autre soir que le jeudi afin de récupérer les jeudis fériés. Verdict des urnes: 77 o/o de non. Même expérience à Bâle-Ville où une initiative s'opposant à l'ouverture nocturne actuellement à l'essai pour une demi-année vient de recueillir plus de 6500 signatures. Toujours à Bâle, deux tiers des vendeuses des grands magasins se sont prononcées contre l'ouverture le dimanche et le soir, selon une récente enquête menée par la FCTA, le syndicat de la branche.

Les commerçants aussi !

Constatation semblable à Zurich. Une assemblée organisée par les radicaux devrait les inciter à une certaine méditation. Non seulement les vendeuses interrogées se sont toutes prononcées contre l'extension des heures d'ouverture (une ouverture nocturne hebdomadaire leur suffit largement) mais, de surcroît, plusieurs propriétaires de magasins de vente au détail se sont exprimés dans le même sens. D'ailleurs une enquête menée parmi les membres de l'Association des magasins spécialisés de Zurich indique que 60 o/o d'entre eux garderaient leurs boutiques fermées au cas où les ouvertures nocturnes seraient constantes dans la future gare CFF. Si les choses restent en l'état — des négociations sont en cours entre la ville de Zurich et les CFF — 80 o/o se contenteront des heures d'ouverture actuelles.

D'autres résultats identiques ressortent des divers sondages publiés dans la feuille hebdomadaire tout ménage Züri Woche: 65 o/o des personnes sondées (septembre 1986) ne souhaitent pas aller faire leurs courses au-delà de 18h30. Et toc!

CONDITIONS DE TRAVAIL ET HORAIRE

Une enquête récente du service de médecine du travail de l'OFIAMT (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail) sur les problèmes du personnel de caisse dans les supermarchés confirme les mauvaises conditions de travail:

- 60 o/o se plaignent des courants d'air;
- 55 o/o de maux de dos et des basses températures en hiver;
- 43 o/o de la nervosité et de douleurs dans le bras gauche.

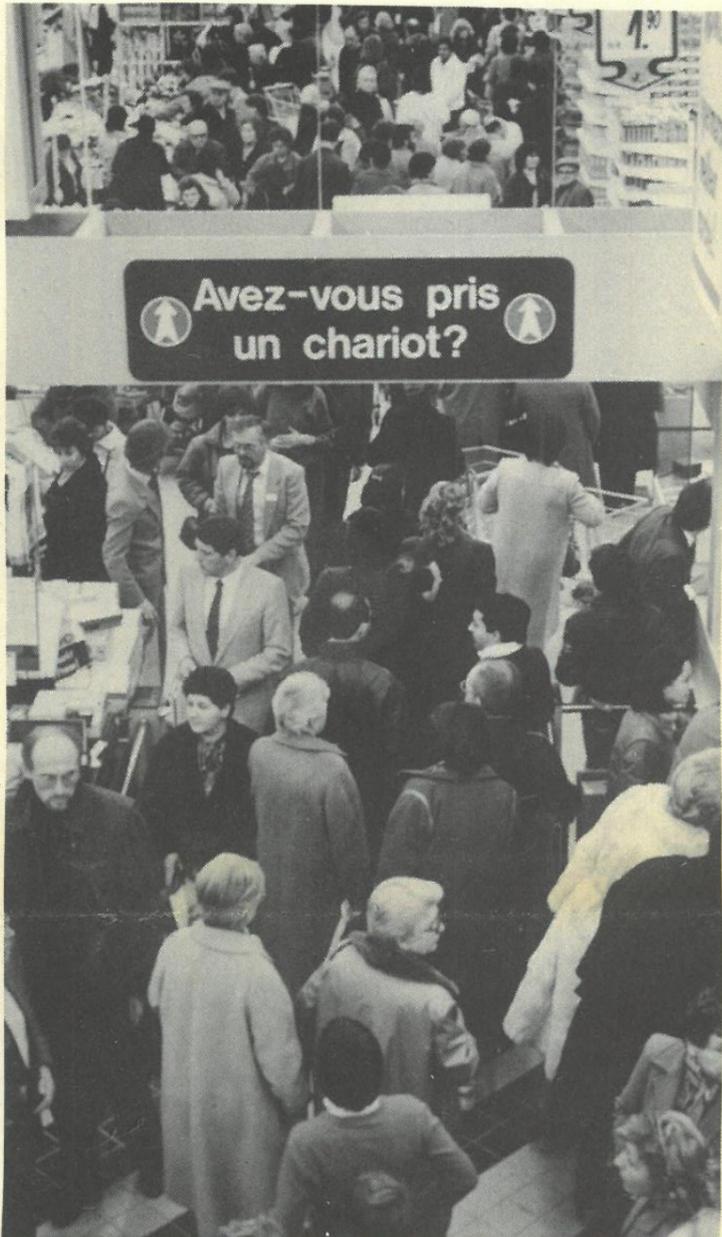
Pas un hasard si le personnel de vente a souvent mis en avant la revendication d'une diminution du temps de travail comme une étape pour l'amélioration générale de leurs conditions de travail. Un bon exemple à ce sujet est l'accord passé en 1985 entre l'Association zurichoise du commerce, la FCTA et la Coop Zurich qui a fait passer la durée hebdomadaire de 43 à 42 heures. Or nos "fiers chevaliers de la flexibilité à tout crin" aimeraient aller dans le sens inverse. Il est temps de les désarçonner.

Y'a que les gros

On le voit: seuls les gros distributeurs ou les grandes surfaces, aidés par leurs complices des partis bourgeois, chantent les louanges de la libéralisation des heures d'ouverture des magasins.

Pour s'y opposer, l'organisation des employé(e)s de la vente et du commerce ne suffit pas. A l'échelle de tout le pays, il s'agit de réunir les associations de consommatrices, du personnel de la vente, les organisations politiques et écologiques afin de dénoncer l'hypocrisie des promesses de "nouvelles libertés" et la dégradation des conditions de travail que cela représentera. Outre cette aggravation pour le personnel, une pareille déréglementation provoquera une augmentation du bruit et du trafic dans les centres villes déjà engorgés.

Gian Regazzoni



Hypermarché Jumbo: certains aimeraient les faire travailler le soir...



SIDIEU MENTAL

Rappelez-vous: le premier à commencer, c'était Louis Pauwels, rédac-en-chèvre au Figaro. Catholique récemment réactivé, ancien auteur d'œuvres cochones, il avait un gros retard à rattraper. Il mit donc le paquet: les jeunes qui manifestaient contre la loi Devaquet, tous atteints du SIDA mental. Déjà la maladie punissait le péché, ici de manifestation. On aurait pu croire que cela s'arrêterait là.

Mais non: du côté de Gênes, un ex-papable, l'archevêque Giuseppe Siri déclarait que le SIDA était un "châtiment de Dieu". Preuve manifeste: "il n'y en avait pas auparavant" (Le Matin du 24 mars 1987). Un raisonnement imparable, trahissant tout le progressisme de Monseigneur. Car si tout ce qui est nouveau est un châtiment de Dieu, on devine immédiatement l'aspect diabolique des 35 heures...

Trois jours après: patatra, on apprend que le châtiment en question risque fort de frapper

les... communiants! C'est du moins ce qu'affirmait le médecin cantonal neuchâtelois. Vachard, dites donc le Big Boss. Personnellement, je ne le voyais pas si teigneux, le Grand Barbu sur son petit nuage. Mais avec l'âge, allez savoir...

Deux jours après, la coupe était pleine, le risque devenait réalité, l'horreur s'étalait à la une dans toute sa laideur. Grâce à Monseigneur Lefebvre, on savait enfin tout. Pour le grand (d)Ecônomiste de la réaction, c'est l'Eglise entière qui est frappée du SIDA (Le Matin, 29 mars 1987). Réconfortant, non, à l'approche de la Semaine Sainte?

Une aussi soudaine évolution de la maladie ne manquera pas d'étonner les milieux scientifiques. Elle surprendra moins les mécréants — l'habitude, diable, diable — qui devront quand même s'arrimer au bastingage pour ne pas sombrer dans les flots tumultueux de l'anticléricalisme primaire.

E. Peter-Panther



Ce commentaire de la *Neue Zürcher Zeitung* ne se référerait évidemment pas au débat sur le droit d'asile mais à une procédure inhabituelle du Conseil fédéral, qui a suscité bien des remous dans les milieux financiers l'an dernier : le blocage des fonds du dictateur Marcos. Répétée dans le cas de Duvalier puis — avec la collaboration du Crédit Suisse — pour les comptes de l'Irangate, cette manière de prévenir de trop gros scandales est nouvelle et exprime une crise profonde du système bancaire helvétique, aussi grave qu'avait été le choc du scandale de Chiasso voici dix ans¹.

LA BOURGEOISIE SUISSE HÉSITE

Prise à son propre piège, la bourgeoisie suisse hésite sur les meilleurs moyens d'endiguer la vague. Le temps où les banquiers pouvaient encore écrire fièrement, comme Alfred Matter de la SBS en 1975, "Le secret bancaire n'a rien à faire avec la morale" (*Le Mois*, No 3/1975), est définitivement révolu. Non que les banques se mettent à entrer dans des considérations éthiques — l'argent, comme dit le proverbe, reste toujours sans odeur —, mais parce que le secret bancaire suisse et sa législation exceptionnelle dans le droit international risquent d'ébranler la crédibilité de la place financière suisse.

Le blocage des comptes de Marcos (mars 1986), de Duvalier (avril 1986) puis de l'Irangate (décembre 1986) a en effet rompu avec une tradition "bien helvétique". La loi suisse n'autorise une procédure d'entraide judiciaire et donc le contrôle d'un compte en banque que si les lois ont été violées dans le pays d'origine et en Suisse. Ce principe a toujours permis d'esquiver les enquêtes judiciaires, seuls les délits criminels (et non politiques, militaires ou fiscaux) étant poursuivis en Suisse. Encore faut-il apporter la preuve que tel compte — protégé par le secret bancaire et dont on ne peut donc pas connaître les opérations — a servi à contourner les lois ! Or, par peur d'un scandale politique, cette véritable barricade législative a été contournée dans le cas de Marcos et de l'Irangate. Avant même que toute preuve ait été dûment fournie, les comptes ont été bloqués, à l'initiative du Conseil fédéral dans le premier cas, du Crédit Suisse et du Département des affaires étrangères dans le second.

Inquiète, la *Neue Zürcher Zeitung* s'est empressée de mettre en garde autorités et banquiers contre de telles pratiques qui risquent de "mettre dans le pétrin" la Suisse. Elle rappelle que "seul l'Office fédéral de la police et non une instance politique ou diplomatique est compétent pour une procédure d'entraide judiciaire" et cite à son appui un conseiller juridique du Crédit Suisse, De Capitani, qui expliquait encore récemment que "les bases légales manquent (à une banque, réd.) pour bloquer un compte."²

Mais cette défense inconditionnelle des privilèges du secret bancaire ne fait plus l'unanimité au sein de la bourgeoisie. Un autre journal financier, la *Schweizerische Handelszeitung*, remercie au contraire le Crédit Suisse d'avoir bloqué les comptes de l'Irangate avant une demande formelle d'entraide judiciaire des Etats-Unis : "L'entraide judiciaire et la convention de diligence doivent agir vite si on ne veut pas que la place financière suisse se discrédite" (*SHZ*, 18 décembre 1986).

En réalité, ce discrédit est jeté depuis longtemps : presque chaque année, des scandales révèlent la collaboration des banques suisses au blanchissage des fonds de la drogue et de la mafia, à la fuite des capitaux des pays endettés du tiers monde, aux évasions fiscales de France, d'Allemagne fédérale et d'Italie ou aux opérations douteuses sur des avoirs fiduciaires (comme les "avions renifleurs" de l'UBS). Sur ce plan, la réputation des gnomes receleurs n'est plus à faire ! Reste à savoir pourquoi, l'an dernier, banquiers et Conseil fédéral ont décidé de modifier quelque peu leurs pratiques et ouvert ce débat, désormais public, sur ce qu'on pourrait appeler une redéfinition des limites du secret bancaire. Et surtout, quelles en seront les incidences réelles.

FUITE DES CAPITAUX ET ENDETTEMENT

En 1982 l'endettement du tiers monde a menacé le système financier international d'une crise sérieuse, qui pourrait bien se reproduire. Mais le tiers monde n'est pas seul en cause. La dette par habitant des Etats-Unis (30 000 dollars) est 75 fois plus élevée que celle de tous les pays du tiers monde réunis (400 dollars) ! Cet endettement fait peser, en permanence, la menace de cessations de paiements qui entraîneraient la chute de tout le système de crédit. Or les perspectives d'une reprise économique durable se font attendre. La crise — qui se manifeste par une baisse des investissements productifs à moyen et à long terme — dégage une masse impressionnante de capitaux spéculatifs, en quête de placements risqués à court terme, ou de thésaurisation. Pour les uns comme pour les autres, les banques suisses offrent des "prestations" hors pair. Qu'il s'agisse, somme toute, du pactole que s'est amassé Marcos, du trafic d'armes "diplomatique" de l'Irangate, des montages financiers de trafiquants de drogue ou d'opérations fiduciaires, le schéma est toujours le même : les comptes en Suisse "recyclent", contre commission aux banques évidemment, des milliards³ de ces capitaux qui ne s'investissent pas dans la production. La crise n'est pas pour tout le monde, les somptueux bilans des banques suisses en font foi.

De telles affaires suscitent évidemment la convoitise et la concurrence. Si, depuis quelques années, le fisc américain profite de chaque occasion — comme récemment la saisie des documents de Marcos ou les paiements non déclarés de

"Argent sale" et secret bancaire :



Le Fonds national de la recherche scientifique, qui vient de recevoir un copieux crédit pour étudier et redéfinir "l'identité nationale" de la Suisse, pourrait déjà méditer ce condensé d'idéologie bancaire helvétique : "Le nombre des pays qui foulent aux pieds le droit à la propriété et dont la population a dû apprendre la longue et amère méfiance envers ses autorités est en tout cas légion. Il est donc légitime, même si ce n'est pas toujours légal, que les citoyens de ces pays cherchent à soustraire leurs biens aux convoitises suspectes de l'Etat." C'est évidemment la *Neue Zürcher Zeitung* (7 juin 1986) qui parle, sous le titre évocateur "Les capitaux en fuite ont droit à l'asile". Remplacez dans ce texte le droit à la propriété par les droits de l'homme et vous aurez toute l'image de la Suisse : ce qui vaut pour les capitaux ne vaut pas pour les hommes, à preuve la révision du droit d'asile. Le scandale des fortunes de Marcos et Duvalier ou des comptes de l'Irangate ébranle pourtant cette bonne vieille tradition suisse. Mais la révision de la loi sur les banques n'est pas pour demain !

l'affaire Guinness — pour faire pression sur le système bancaire suisse, ce n'est évidemment pas par simple philanthropie. Les banques américaines ou d'ailleurs ne veulent pas laisser aux Helvètes le privilège d'un régime aussi protégé, pour ne pas dire protectionniste, que le secret bancaire. Inévitablement donc, les scandales éclatent au grand jour.

Pendant ce temps, les banques suisses ont été les premières à retirer leurs billes des pays les plus endettés du tiers monde. Quand, en 1982/84, le taux de couverture des crédits avancés par les banques américaines en Amérique latine s'élevait à environ 100 o/o de leur capital propre, celui des banques suisses atteignait 38 o/o. Et, comme l'ajoute Georg Junge de l'UBS dans l'article qu'il a fourni à ce sujet à *L'Annuaire Suisse Tiers-Monde 1986* : "Si on y ajoute les réévaluations et les réserves cachées, les banques suisses devaient avoir maintenu en tout temps une position exceptionnellement bonne sur le plan international."⁴ En revanche, elles accumulent une part tout aussi exceptionnelle des capitaux en fuite de ces pays ! *Aktion Finanzplatz Schweiz Dritte-Welt* évalue, pour 1982/1983, les crédits et placements fiduciaires des banques suisses dans le tiers monde à 1,3 milliards de francs tandis qu'elles captaient de ces pays pour 11,8 milliards de placements⁵. Le cas de la fortune de Marcos est typique à cet égard : estimée à 10 milliards de dollars, elle représente à elle seule un tiers des dettes extérieures des Philippines. Le cas se répète pour la plupart des pays endettés du tiers monde. La *Morgan Guaranty* a évalué que, sans les capitaux en fuite, la dette

se réduirait de 97 à 12 milliards de dollars pour le Mexique, de 50 à 1 pour l'Argentine, de 27 à 15 pour les Philippines, de 31 à un bonus de 12 milliards même dans le cas du Venezuela.

Ce contexte d'ensemble explique le changement d'attitude de la bourgeoisie suisse dans les cas de Marcos, Duvalier ou de l'Irangate. Pour défendre l'essentiel, son système de placements et de crédits couronné par le secret bancaire, elle est prête à collaborer avec moins de réticences à des procédures d'entraide judiciaire. Ceci non seulement envers la justice américaine, mais aussi — si les conditions politiques lui paraissent réunies — envers des gouvernements du tiers monde. On comprend que pour sauver la présence de Nestlé et compagnie aux Philippines, le Conseil fédéral ait été prêt à faire un geste à Cory Aquino. Tel n'est en revanche pas le cas pour la fortune de Somoza.

Cette apparente ouverture n'entame pour autant pas les puissants mécanismes de résistance du secret bancaire helvétique. La procédure ouverte pour recouvrer les fonds de Marcos le démontre : elle durera sans doute encore de longs mois, devant franchir chaque obstacle des recours et procédures imaginables, avant de "mettre le grappin", peut-être, sur une partie de la fortune du dictateur.

Et surtout, dans un domaine déterminant, la bourgeoisie suisse n'est prête à aucune concession : la fuite des capitaux et l'évasion fiscale. Au Conseil national, le 19 mars, sur proposition d'Eisenring, le parlement a durci la position pourtant déjà claire du Conseil fédéral. L'OCDE cherche à signer une convention d'entraide judiciaire en matière fiscale. Non

seulement la Suisse s'y oppose (et a gagné l'Allemagne fédérale à cette position), mais le Conseil national a explicitement voté son boycott actif.

LE MENSONGE DE 1984

Voici trois ans, banquiers et Conseil fédéral ont dressé un véritable tir de barrage contre l'initiative des banques du Parti socialiste. "L'argent sale, les banques ont décidé depuis des années de ne pas l'accepter", prétendait alors Alain Peyrot, sous-directeur chez Pictet & Cie. Les scandales de ces dernières années ont donné à ce banquier la leçon qu'il mérite.

Il faisait en fait référence à une convention que la Banque nationale (BNS) a dû imposer aux banques après le scandale de Chiasso en 1977 et dont la prolongation en 1982 a fait l'objet de dures négociations⁶: ladite Convention de diligence par laquelle les banques s'engagent à ne pas accepter l'argent douteux, les opérations illégales et à contrôler l'identité de leurs clients. Cette convention — accord à l'amiable entre les banques et la BNS — était présentée comme un engagement clair et suffisant rendant inutile l'initiative sur les banques.

Mais déjà, on en savait les limites! En janvier 1984, soit avant la votation, Markus Lusser du Directoire de la BNS expliquait ouvertement comment on la détournait: "De tels gentleman agreements sont utiles pour résoudre les problèmes à court terme. Mais à la longue, il faudra choisir la voie légale. Car des accords ne concernent normalement qu'un secteur économique de sorte qu'on court le risque de voir les affaires que cet accord veut empêcher ou rendre plus difficiles prendre simplement le chemin d'autres secteurs (...). Ce n'est un secret pour personne que dans certaines régions frontalières des personnes ou des sociétés douteuses organisent directement à titre professionnel cette fuite des capitaux." Il faisait explicitement référence aux avocats, notaires et conseillers fiduciaires qui, en toute légalité, servent d'intermédiaire entre la banque et le client pour décharger celle-ci de la responsabilité d'opérations douteuses. Le cas de l'Irangate en offre un bel exemple: tout le réseau a été organisé à Genève par un respectable avocat de bonne famille genevoise, Jean de Senarclens, et une ribambelle de sociétés écran réparties entre Fribourg, Genève, Panama et les USA. Les négociations, elles, se tenaient à la filiale du Crédit Suisse des Eaux-Vives.

Ce problème a fait depuis l'objet de nouvelles "dures négociations". Menacés de devoir se plier à leur tour à la Convention de diligence, avocats et notaires se sont insurgés contre cette "mise en cause de leur secret professionnel". A tel point que dans le projet actuel de révision de cette Convention, leurs droits sont sauvegardés avec quelques légères restrictions. Le filet percé de la Convention de diligence continuera à fonctionner...

L'affaire Marcos a cependant révélé davantage au sujet de cette Convention de diligence. Des responsables des banques suisses elles-mêmes l'ont ouvertement violée, en conseillant Marcos sur les moyens de camoufler ses fonds. Et ce ne sont pas de petits personnages: C. Walter Fessler, ancien directeur général du Crédit Suisse, qui fonctionnait comme consul honoraire de Marcos en Suisse, et son succes-

seur à la même banque, Ernst Scheller. C'est dire le crédit qu'il faut accorder à l'Association suisse des banquiers qui vient d'annoncer, le 23 mars, qu'elle reconduira "avec quelques améliorations" la Convention de diligence qui vient à échéance cet automne. La Banque nationale elle-même a déjà annoncé depuis quelques années qu'elle ne

LA SWISS — IRAN — CONTRAGATE

C'est un respectable avocat de bonne famille genevoise, Jean de Senarclens, qui a servi d'homme de paille au transfert des millions de l'Irangate aux terroristes de la "contra". Président de la Compagnie de Services Fiduciaires, qui a fait transiter l'argent, de la Stanford Technology qui servait de base à la contra aux USA et lié à la Southern Air Transport (dont un avion est tombé sur le Nicaragua, livrant Hasenfus et le pot aux roses), de Senarclens travaillait avec Williard I. Zucker, "expert en opérations commerciales secrètes et contact de première classe pour le Moyen-Orient" (Bilanz, 3/87). Tout ce beau monde se retrouvait à la filiale du Crédit Suisse des Eaux-Vives pour négocier avec le conseiller de Reagan, Oliver North, et ses acolytes financiers Adnan Kashoggi et Manucher Ghorbanifar.

Au même moment, on apprend que la Banque Worms de Genève a servi d'intermédiaire à la livraison de 39 chasseurs américains F-4 à l'Iran, pour 252 millions de dollars (Le Courrier, 3 février 1987).

Ce n'est que la pointe de l'iceberg. Genève est devenue une plaque tournante dans l'accueil et le transfert des pétrodollars. L'argent arabe, échaudé par le blocage des fonds iraniens aux USA après la prise des otages, puis par l'arrivée de Mitterrand en 1981, s'est rabattu de New York et Paris à Genève. "C'est d'abord venu au compte-gouttes... puis comme une avalanche", racontait un responsable d'une grande banque genevoise à Dossiers Publics (mai 1984). Cet argent "fait au moins 10 o/o des comptes chez nous". Quand on sait que la fortune gérée par les banques genevoises est estimée à 100 milliards de francs et que leur bilan approximatif est de 60 milliards, on peut se faire une "petite idée" du volume de ces affaires. A Genève, "on gagne 2 o/o net sur un compte", disait encore Nicolas Krul, ancien conseiller chez Lombard, Odier & Cie. Bon an mal an, les pétrodollars ont ainsi dû rapporter entre 100 et 150 millions de commissions aux banques genevoises, deux à trois fois plus qu'elles ne paient d'impôts.

Avec un tel volume d'affaires, qui s'étonnera qu'un expert comme M. Stepczynski juge lui-même la banque genevoise déséquilibrée et relève "la facilité avec laquelle des outsiders, des nouveaux venus, peuvent prendre pied dans les bastions de la banque, ou la non moins grande aisance avec laquelle cette dernière PEUT SE LIVRER LICITATIVEMENT À DES ACTIVITÉS DÉVOLUES AILLEURS À DES INTERMÉDIAIRES SPÉCIALISÉS". Tous les scandales de ces dernières années, de Leclerc aux "avions renifleurs" de l'UBS, des comptes français à la fortune de Marcos et à l'Irangate étaient inscrits dans la logique des choses.

participerait plus à cet accord dès l'automne 1987. Certains de ses directeurs, comme Lusser cité plus haut, avaient clairement pris parti, lors de la votation de 1984, en faveur d'un changement de la loi sur les banques, et pas seulement d'une révision de la Convention. Mais sur ce point justement, l'Association des banquiers résiste sans fléchir!

PAOLO BERNASCONI JETTE UN PAVÉ DANS LA MARE

A l'évidence donc, un débat distillé en public mais acerbe en coulisse traverse les milieux bancaires et le Conseil fédéral. Les "événements" de 1986 n'ont fait qu'attiser le feu. L'Association des banquiers — et ses nombreux porte-parole au Conseil national — refuse de légaliser les quelques modifications apportées à sa pratique du secret bancaire. Sur deux plans, elle se montre sans concessions jusqu'ici: la fuite des capitaux et une révision de la loi sur les banques. Si elle s'est montrée prête à plus de souplesse pour bloquer des comptes dans des cas très graves, elle ne tient surtout pas à un accord international sur la poursuite des délits fiscaux (comme celui de l'OCDE) ni à inscrire dans la loi les principes de la Convention de diligence.

Le Conseil fédéral, par la bouche tant de Mme Kopp que du socialiste Otto Stich, a confirmé qu'il entend suivre sur ce plan — comme il l'a toujours fait — la volonté de ses maîtres banquiers. Mme Kopp a annoncé le report de la révision de la loi sur les banques au congrès annuel de l'Association des banquiers et Otto Stich, pris à partie à ce propos par son collègue Hubacher (qui s'est vite déclaré satisfait de la réponse), a expliqué au Conseil national qu'une telle révision n'était pas de mise actuellement "parce que tout est en plein changement" (19 mars 1987). En élisant De Capitani à la place de Bernasconi à la Commission fédérale des banques (voir note 2), le Conseil fédéral a d'ailleurs clairement signifié son acte d'allégeance aux banquiers.

Paolo Bernasconi, radical, ancien procureur du canton du Tessin, qui a eu plus d'une affaire "d'argent sale" à régler, riposte. Mme Kopp lui avait demandé d'élaborer un projet de "contrôle légal du blanchissage" de l'argent. Ce travail, qui d'ordinaire occupe une commission d'experts sur des années, il l'a réglé seul en quelques mois. Et le 24 février, il a annoncé publiquement son projet de loi⁷. Il s'agit d'un aspect limité, le "blanchissage de l'argent sale", qui vise principalement les trafiquants de drogue et tous ceux qui manient des fonds d'origine criminelle. A nouveau, la fuite des capitaux ou l'évasion fiscale ne sont pas directement touchées. Mais tous les scandales de ces dernières années ont montré que la limite est floue entre l'opération bancaire et l'acte criminel. L'inscription dans la loi des propositions de Bernasconi ouvrirait en tout cas une nouvelle voie légale pour des poursuites judiciaires, et donc la levée du secret bancaire. Au moment où l'Association suisse des banquiers se contente de sa Convention notoirement inefficace et lacunaire, c'est un véritable pavé dans la mare. On comprend qu'Otto Stich, embarrassé, ait expliqué que "tout est en train de changer"...

Les banques vont sans doute se lancer dans une nouvelle action de résistance. Ce sont elles qui, déjà, ont écarté la candidature de Bernasconi. Mais le débat public est devenu plus difficile à éviter depuis dix ans. Du scandale de Chiasso à celui de Marcos en passant par le mensonge de 1984 et les fausses promesses de la Convention de diligence, les "milliards qui puent" comme dit Aktion Finanzplatz Schweiz-Dritte Welt ont fini par empestier y compris le beau monde de la finance et de la bourgeoisie suisse. Résumant la situation en une formule frappante, The Economist de février 1987 disait: "Tandis qu'elle purifie son air et ses rivières, la Suisse est en train de polluer son système bancaire." Mais dans ce domaine, toute l'histoire de la Suisse le rappelle, on ne se met pas si vite au vert!

Michel Thévenaz

1. La filiale du Crédit Suisse à Chiasso, vantée comme un modèle dans la banque, avait organisé la fuite des capitaux d'Italie pour 2,17 milliards de francs par le biais d'une société écran au Lichtenstein, la Texon. Les banques avaient couvert les pertes sur leurs propres fonds et promis qu'on ne les y reprendrait plus (cf. plus loin sur la Convention de diligence).

2. NZZ, 11 décembre 1982. De Capitani est un fidèle serviteur des banques et du secret bancaire. Il a été élu en décembre dernier, sur leur pression, à la Commission fédérale des banques contre Paolo Bernasconi, l'ancien procureur tessinois spécialiste des enquêtes sur les détournements de fonds. Cette élection a même été une "première", car Bernasconi, candidat officiel, a été écarté après quatre discussions au Conseil fédéral, qui d'ordinaire entérine les candidats proposés (Le Courrier, 16 et 18 décembre 1986). Les banquiers ne voulaient pas de ce "gendarme du secret bancaire"! L'étude juridique de De Capitani, parue dans le Schweizerische Juristen-Zeitung, No 22/1984, souligne que les banques n'ont guère de marge pour bloquer un compte, que seul un juge peut l'imposer et que les banquiers ne devraient donc recourir à lui "que lorsque des soupçons deviennent vraiment certitude"...

3. En 1984, l'Aktion Finanzplatz Schweiz-Dritte Welt estimait les capitaux en fuite en Suisse à 100 milliards de francs. Pour les années 1976-1985, la banque américaine Morgan Guaranty estimait que la fuite des capitaux des 18 pays les plus endettés à 200 milliards de dollars.

4. G. Junge, "Les banques suisses et la crise de l'endettement des pays du tiers monde", Annuaire Suisse — Tiers Monde 1986, pp. 143 ssq.

5. Die stinkenden Milliarden (affaire Marcos), brochure d'Aktion Finanzplatz Schweiz-Dritte Welt, septembre 1986.

6. Neue Zürcher Zeitung, 8 juin 1984.

7. Il est probable que cette démarche soit sa "réponse" à sa non-élection à la Commission fédérale des banques.



Deux initiatives antinucléaires d'ASV-Vaud :

SORTIR DU NUCLÉAIRE

A la fin du mois d'avril, cela fera une année qu'a eu lieu la catastrophe de Tchernobyl. Aucun accident (et ils ont pourtant été nombreux) n'a confirmé de manière aussi dramatique tous les dangers du nucléaire, dénoncés depuis des années par les écologistes.

Cet accident a aussi replacé au centre des débats la nécessité de sortir du nucléaire. Et de démanteler les centrales existantes. En Suisse, la bataille s'est concentrée sur l'arrêt immédiat des deux centrales nucléaires les plus vieilles, Mühleberg et Beznau, et dont les systèmes de sécurité sont les plus déficients, comme l'a montré la fuite radioactive à Mühleberg en septembre 1986. Une manifestation nationale aura du reste lieu le 25 avril prochain pour demander leur mise hors service.

Constitution antinucléaire

C'est dans ce contexte qu'Alter-native socialiste verte (ASV) a décidé de lancer deux initiatives cantonales intitulées "sortir du nucléaire". La première vise à inscrire dans la Constitution vaudoise, à l'exemple de ce qui existe dans celle de Bâle-Campagne, l'obligation pour le canton de s'opposer à la construction ou à l'exploitation de toute installation nucléaire sur son territoire ou dans son voisinage. Depuis des années, les autorités fédérales

UNE ANNÉE APRÈS TCHERNOBYL...
... arrêtons Mühleberg!
Grande manifestation nationale antinucléaire le samedi 25 avril 1987 à BERNE
 (rassemblement à 13h sur la Place Fédérale)
 avec les revendications suivantes: arrêter Mühleberg plutôt que de le réparer; mise hors service de toutes les centrales nucléaires; pas de chauffage à distance basé sur le nucléaire; pour un approvisionnement énergétique respectueux de l'environnement et sans courant nucléaire.
 Cette manifestation, soutenue par de très nombreuses organisations politiques et écologiques, dont le PSO, est organisée par la Coordination nationale des organisations antinucléaires, c. p. 4050, 3001 Berne.

cherchent à imposer l'implantation de deux "poubelles nucléaires": l'une à Ollon, l'autre à Lucens. La population des communes

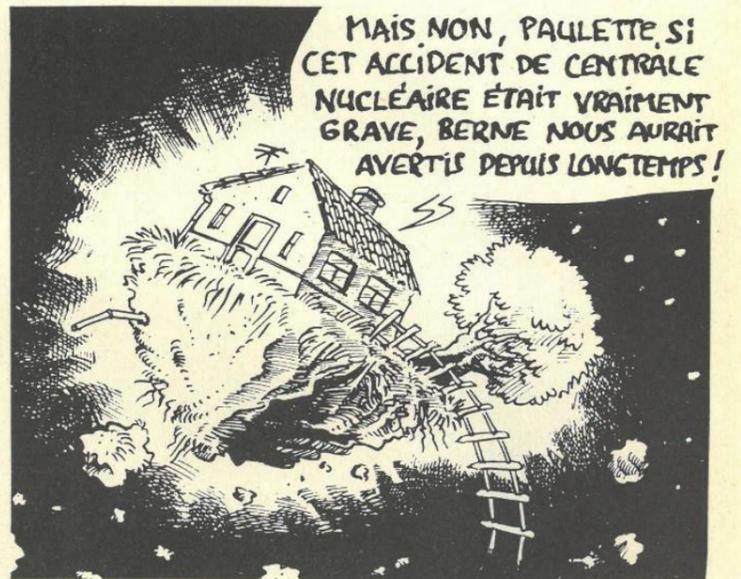
concernées a manifesté à chaque fois une opposition déterminée. Les projets de la CEDRA à Ollon ont même reçu un net désaveu lors d'une votation cantonale en 1984. Le sens démocratique du Conseil fédéral n'est pas allé cependant jusqu'à renoncer à ce projet.

A Lucens, également, les pressions se poursuivent pour construire dans l'ancien site de la centrale nucléaire un dépôt de déchets faiblement radioactifs. L'initiative d'ASV permettra d'affirmer un non définitif à leur réalisation.

Contre le gaspillage

Cette initiative constitutionnelle demande également que les représentants du canton de Vaud dans les compagnies d'électricité (comme EOS, par exemple) y défendent l'option antinucléaire que les électeurs vaudois ont déjà eu plusieurs fois l'occasion d'exprimer. Elle permettrait ainsi de s'opposer aux tentatives sans cesse répétées d'EOS d'imposer par la bande, avec la complicité du Conseil d'Etat, ses options tout électrique et pronucléaires.

La seconde initiative lancée par ASV est le complément de la précédente. C'est une loi sur l'énergie dont les deux principaux objectifs sont d'une part de s'opposer au gaspillage actuel en matière de con-



sommation d'énergie, et, d'autre part, de favoriser le développement et l'utilisation des énergies renouvelables. Une série de mesures concrètes sont proposées dans le secteur immobilier, pour favoriser les transports publics ou à propos de la consommation d'énergie dans l'industrie.

correspondant

* Vous pouvez commander des feuilles d'initiative à ASV - Vaud, case postale 50, 1000 Lausanne 8 Bellevaux. Le délai pour la récolte est le 30 juin.

AVS et abaissement de l'âge de la retraite :

NÉCESSAIRE ET SUPPORTABLE

Le 28 mars s'est rencontré à Berne le Comité national pour l'abaissement de l'âge de la retraite (voir communiqué). Ce comité, qui regroupe actuellement le POCH, le PdT, le PSA et le PSO, a déposé en 1983 une initiative fédérale pour l'abaissement à 62 ans pour les hommes, 60 ans pour les femmes de l'âge donnant droit à l'AVS (cf. le texte de l'initiative). Le PSO avait participé à ce succès avec quelque 20 000 signatures.

Voici la contribution du PSO à la discussion de la réunion du 28 mars.

Notre initiative fixe, comme première étape, une réduction de l'âge de la retraite différenciée pour les femmes et pour les hommes. On lui reproche ainsi de ne pas respecter le principe de l'égalité des sexes. Le Tribunal Fédéral lui-même a jugé qu'une différence dans l'âge de la retraite ne respectait pas l'article 4 de la Constitution ("L'homme et la femme sont égaux en droit").

Egalité

L'égalité des droits n'a cependant jamais signifié de traiter de manière schématiquement égale des êtres humains placés dans une situation d'inégalité. Le Tribunal constitutionnel de RFA, dans son jugement du 17 février 1987, l'a reconnu pour un cas analogue. Selon lui, l'âge de la retraite infé-

rieur pour les femmes ne contredit pas l'égalité fixée dans la Constitution. Les juges de Karlsruhe ont vu, dans cet avantage donné aux femmes, une compensation "légitime" des désavantages qu'elles subissent dans la société: fatigue au travail plus rapide suite à la double charge du travail et du ménage, chances de formation moins grandes et salaires inférieurs, interruption de la carrière professionnelle due aux grossesses, aux naissances et à l'éducation des enfants.

TEXTE DE L'INITIATIVE

Ont droit à une rente simple de vieillesse les hommes âgés de 62 ans révolus et les femmes âgées de 60 ans révolus.

Une loi peut abaisser ces limites d'âge.

Dispositions transitoires

- 1 Les âges mentionnés à l'article 34 quater donnent droit à la rente complète lors de l'introduction de la modulation de l'âge de la retraite.
- 2 Une loi peut ramener l'âge auquel les hommes ont droit à la rente de vieillesse au niveau de celui qui ouvre ce droit aux femmes.
- 3 Tant que subsiste le régime de la rente de vieillesse pour couple, les époux ont droit à cette prestation à condition que l'un des deux ait 62 ans révolus et que l'autre ait au moins 60 ans révolus ou soit invalide à cinquante pour cent.
- 4 L'âge donnant droit à la rente de vieillesse est abaissé d'un an pour la première fois une année après l'acceptation de l'initiative, puis d'un an chaque année jusqu'à ce que les âges donnant droit à la rente de vieillesse qui sont mentionnés à l'article 34 quater soient atteints.

Tout ceci vaut aussi pour la Suisse. En outre, une étude de la Commission fédérale pour les questions féminines a montré que les femmes âgées de plus de 60 ans connaissent davantage de troubles de santé que les hommes et qu'elles

doivent plus souvent limiter leur charge de travail pour raisons de santé. C'est pourquoi nous nous opposons aux intentions du Conseil fédéral de financer l'abolition des discriminations dans l'AVS en élevant l'âge de la retraite à 63 ans.

De manière générale, nous refusons par principe tout égalisation entre les sexes par un recul des acquis sociaux de ceux qui ont été jusqu'ici "privilégiés". C'est pourquoi nous nous opposons aussi aux propositions qui, pour atteindre l'égalité en matière d'AVS, veulent élever l'âge de la retraite des femmes à 65 ans.

Communiqué de presse

"Le Comité national de l'initiative pour l'abaissement de l'âge de la retraite s'est rencontré samedi 28 mars. Le but de cette réunion était d'engager la discussion avec de nouvelles organisations non membres du comité mais intéressées par le thème en vue de la future campagne de votation. Plusieurs représentant(e)s d'organisations syndicales, de partis de gauche et de groupes verts ont pris part à cette discussion.

"Il fut décidé en particulier de mener d'ores et déjà une campagne contre les intentions avouées dans le cadre de la dixième révision de l'AVS d'élever l'âge de la retraite des femmes. Le comité considère ceci comme une véritable provocation: le postulat de l'égalité est détourné vers une aggravation de la situation des femmes. Contre ce genre d'attaques, l'initiative est le seul moyen pour avancer vers l'abaissement de l'âge de la retraite des hommes et des femmes et, de par ses dispositions transitoires, d'aller vers une égalisation de tous et de toutes.

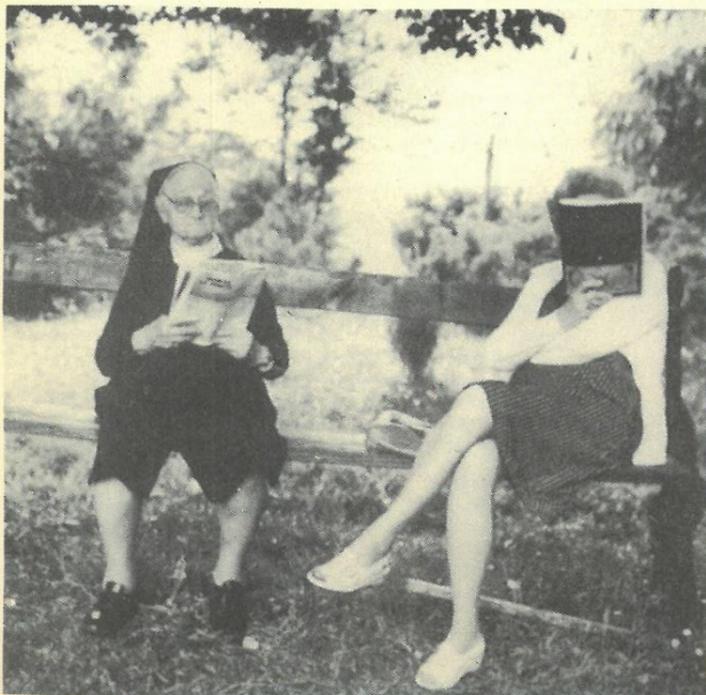
"C'est pourquoi, le comité a décidé de s'allier à "L'appel des femmes: AVS, non à une fausse égalité" et de soutenir la récolte de signatures contre le projet d'élever l'âge de la retraite des femmes."

Socialement indispensable

Notre initiative rend impossible à un parlement bourgeois de relever l'âge de la retraite fixé à 62/60 ans. Son acceptation mettrait donc un obstacle à tous les plans qui visent à élever l'âge de la retraite. En revanche, elle laisse ouverte au parlement la possibilité d'abaisser l'âge de la retraite pour les deux sexes et favorise, par ses dispositions transitoires, une égalisation à 60 ans.

Cette égalisation sera surtout nécessaire lorsque les discriminations qui subsistent dans l'AVS seront abolies, notamment celles qui font de la femme mariée un "appendice" de l'homme ou, par exemple, qui exposent les femmes divorcées à des situations réellement misérables. Le texte de l'initiative ne lie cependant nullement l'égalité de l'âge de la retraite à des conditions (voir encart). Le parlement peut en tout temps la réaliser. "L'égalité différenciée" entre les sexes n'est d'ailleurs pas liée à une différence dans l'âge de la retraite. Relever les rentes inférieures à un niveau qui assure le niveau de vie, conformément à ce qu'exige la Constitution, favoriserait davantage les femmes que les hommes.

L'abaissement de l'âge de la retraite pour les hommes et les femmes est aujourd'hui socialement indispensable compte tenu du stress accru au travail, des chômeurs âgés exclus et de la retraite forcée avec rentes inférieures. Il résout le problème de la retraite flexible sans baisser les rentes. Personne ne peut prétendre que ce soit économiquement insupportable dans un pays où les rationalisations brutales accroissent sans cesse la productivité du travail sur le dos des salariés et où chaque année 5 milliards sont dépensés pour l'armée et l'armement et 4,5 milliards pour la construction des routes.



Manoeuvres US en Amérique centrale :

La contra antisandiniste a de sérieux problèmes de direction politique, certes. L'administration Reagan est sans doute empêtrée dans l'Iran-contragate. Tant mieux. Mais l'option militaire concernant le Nicaragua n'a pas été écartée, loin s'en faut. Les stratèges, conseillers de la présidence et autres ténors démocrates ou républicains du Congrès se disputent sur les modalités, les rythmes et le type d'intervention; mais pas sur l'objectif. En témoignent toute l'histoire récente de l'intervention croissante des Etats-Unis dans la région et les manoeuvres "Solid Shield" (bouclier solide) organisées pour le mois de mai.

L'histoire récente? 3000 à 5000 soldats américains sont basés en permanence au Honduras où un accord de sécurité signé en 1985 entre Washington et Tegucigalpa stipule en toutes lettres que les USA interviendront militairement sur demande du Honduras en cas "d'agression". Quand on sait à quel point le Honduras est inféodé au grand frère américain et que tous les scénarios d'intervention au Nicaragua sont fondés sur la dégradation de la situation à la frontière honduro-nicaraguayenne... Rien de plus facile en effet pour les conseillers américains que de "dégrader" la situation. Pour la seule période du 5 au 9 mars dernier, les troupes honduriennes (11e et 4e bataillon d'infanterie) ont pénétré trois fois sur le territoire nicaraguayen. Les attaques, appuyées par une couverture aérienne, visaient les villages de

«Solid Shield»

Santo Tomas del Norte et de Chocolate (ANN, No 57, 18 mars 1987). Augmentez la dose, et vous "dégraderez" quand et comme vous voudrez! Ainsi Georges Shultz, secrétaire d'Etat, n'a pas voulu écarter l'hypothèse d'une intervention directe des Marines si les contras ne parvenaient pas à renverser les sandinistes. "Bases militaires, camps d'entraînement, routes stratégiques, pistes accessibles aux gros avions de transport de type Hercules, grandes manoeuvres combinées et permanentes: le Pentagone, s'il le désire, peut, en une demi-heure, déclencher la foudre sur le Nicaragua", écrit Marcel Niedergang dans Le Monde du 20 janvier parlant du Honduras en termes de "porte-avions américain aux portes du Nicaragua." Il précise aussi: "Le colonel Bermudez, chef d'état-major militaire de la contra et ancien officier de la garde nationale de Somoza, a eu l'imprudence de commenter le plan d'invasion américain du Nicaragua à un journal argentin. (...) (Ce plan) élaboré au Pentagone pour une éventuelle "opération Nicaragua" est presque du domaine public depuis deux ans..."

Or ces plans sont exercés sur le terrain. Celui du mois de mai porte le "joli" nom de code de "Solid Shield". En clair: 50 000 hommes engagés dans des manoeuvres au Honduras et ailleurs, coordonnant les déplacements d'unités d'infanterie, de la marine, de l'aviation et des Coast Guard (forces côtières). Ce sont les manoeuvres les plus conséquentes jamais organisées dans la région et leur principal objectif est d'entraîner la capacité de mobilisation et la rapidité de mouvement. Cet exercice jouera en grandeur nature la réponse américaine à une demande du Honduras pour combattre les troupes sandinistes, selon les propres dires des responsables américains (International Herald Tribune, 23 mars 1987). En outre ces manoeuvres coïncideront avec l'offensive de printemps que la contra a d'ores et déjà prévue. Il est des coïncidences qui ne doivent rien au hasard.

L'intention est extrêmement claire: non seulement augmenter la pression militaire sur le Nicaragua, contraint de consacrer 50 o/o de sa production alimentaire et industrielle pour sa défense, en appuyant ouvertement l'offensive contra de ce printemps, mais aussi influencer le Congrès à majorité démocrate sur l'aide aux rebelles. Car celui-ci critique les contras pour leur manque d'efficacité, leur incapacité à cimenter une "zone sous contrôle" dans le pays même, leur perte de crédibilité. Non pas leurs objectifs. Si demain, ce qui est possible, la carte contra n'est plus jouable, les stratèges du Pentagone n'abandonneront pas la partie. Et une des alternatives qu'ils élaborent jour après jour, c'est l'intervention directe. Politiquement délicate, mais nullement exclue.

P. Girardet

Israël, libération de Michel Warshawsky :

«NE CESSER EN AUCUN CAS»



Nazareth: répression d'une manifestation.

Notre camarade Michel Warshawsky, arrêté le 16 février dernier à Jérusalem, a été libéré. Dirigeant de la LCR-Matzpen et animateur de l'agence de presse Alternative Information Center, M. Warshawsky était accusé de "rendre service à une organisation terroriste". Un appel international avait été lancé (cf. La Brèche, No 381, 13 mars 1987) pour obtenir sa libération, ce qui est aujourd'hui chose faite. Mais ce premier succès ne met pas un terme au combat pour la liberté d'expression en Israël. Comme nous l'explique ici Michel Warshawsky.

Alain Krivine: Quelles sont les raisons officielles de ton arrestation?

Michel Warshawsky: Le décret du commissaire général de la police, qui ordonnait la fermeture du Centre d'information alternative, et l'accusation contre moi laissaient entendre que le Centre était une couverture pour une organisation dirigée et financée par le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) de George Habache. L'accusation s'est finalement limitée aux deux points suivants: possession de tracts provenant d'organisations illégales et composition de matériel ayant servi à des publications d'organisations servant de couverture au FPLP. En vertu du décret contre le terrorisme, décret d'exception britannique de 1945, je suis accusé de "services rendus à une organisation illégale". Il exige de l'accusé sa bonne foi et non pas l'inverse.

* Quel est le but poursuivi par le gouvernement israélien?

Tout d'abord, il s'agit de frapper une institution qui a su gagner une crédibilité certaine même auprès de la presse officielle et utiliser cette crédibilité pour démasquer la réalité de l'occupation, de la répression et de la résistance de la population palestinienne. La fermeture du Centre d'information alternative est liée à celle de plusieurs journaux palestiniens hostiles à la Jordanie, à l'expulsion des journalistes chefs de file de l'opposition aux manoeuvres jordano-israéliennes. Le second objectif a sans aucun doute été d'essayer de

ressouder l'union sacrée ou, tout au moins, de paralyser l'opposition en brandissant une fois de plus l'épouvantail du terrorisme infiltré au sein de la gauche israélienne.

* Quelles ont été les réactions en Israël? Pourquoi le gouvernement a-t-il dû te relâcher?

Loin de provoquer une vague d'hystérie chauvine, ces mesures de répression ont enclenché une vaste protestation qui a dépassé de loin les cercles de la gauche radicale et non sioniste.

Depuis ma libération, je ne cesse de donner des interviews et tous les journaux, sans exception aucune, donnent une image juste et objective de notre point de vue. Lors des comparutions devant le tribunal, des dizaines de camarades et d'amis étaient là, pas tous, loin s'en faut, antisionistes, mais n'hésitant pas à affirmer publiquement leur solidarité. Pendant quinze jours, des piquets de solidarité de trente à cinquante personnes se tenaient quotidiennement face à la maison d'arrêt. Dans le quartier où j'habite, qui est un quartier populaire, de vieilles Yéménites priaient pour moi et envoyaient des gâteaux à ma famille et même certains "délinquants" du quartier sont venus proposer leurs services pour le cas où la police viendrait chercher ma famille.

Ma libération sous caution par la Cour suprême est avant tout le résultat direct de l'échec des autorités. Cette libération ne pourra que renforcer la solidarité car personne

n'est prêt à croire que la Cour suprême libère quelqu'un qui aurait agi pour le compte du FPLP.

* Quelle est maintenant ta situation?

J'ai été libéré contre une caution de cinquante mille dollars, avec toute une série de limitations: interdiction de travailler pour le Centre d'information alternative, même si ce dernier est réouvert; interdiction de travailler même bénévolement dans tout travail lié à l'imprimerie ou à la publication; obligation de me présenter trois fois par semaine à la police. L'appel au tribunal du district de Jérusalem contre la fermeture du Centre d'information alternative a commencé à être entendu cette semaine.

* Quelles sont les prochaines échéances? Quel doit être le rôle de la solidarité?

Nous attendons maintenant la date du procès. Ceci nous donne un certain répit pour donner un nouvel élan à la solidarité locale et internationale. Cette dernière a été déterminante pour tout ce qui concerne les différents reculs des autorités.

Il est important aujourd'hui de centrer la solidarité autour de la réouverture immédiate du Centre d'information alternative et de retrait des accusations contre moi. Le gouvernement israélien, surtout son aile travailliste, reste encore très sensible à l'opinion publique occidentale et plus particulièrement dans les différentes communautés juives.

L'effort financier doit se poursuivre. Tout notre matériel a été confisqué, et mes amis n'envisagent en aucun cas de cesser pour des raisons techniques la publication d'une information alternative sans laquelle il sera très difficile de savoir ce qui se passe réellement derrière les déclarations des porte-parole des forces d'occupation.

Propos recueillis par
Alain Krivine

Crise et débat dans le PCF :

RÉPONSE AUX «RÉNOVATEURS»

La publication de la plate-forme des "rénovateurs" du Parti communiste français (PCF) a fait l'événement juste avant que socialistes et majorité bourgeoise ne fêtent le premier anniversaire de la cohabitation. Nous avons largement rendu compte dans ces colonnes de l'analyse et du point de vue des "rénovateurs" (voir *La Brèche*, No 381, où sont publiés de larges extraits de leur manifeste et l'interview de Maurice Kriegel-Valrimont dans *La Brèche*, No 382). Dans ce numéro, ce sont des extraits de la réponse de nos camarades de la LCR (section française de la IV^e Internationale) que nous publions (le texte intégral se trouve dans *Critique Communiste*, No 61, mars 1987).

La plate-forme de l'opposition au sein du Parti communiste constitue un événement pour quiconque se réclame du combat communiste. Elle revendique clairement la tradition et les idéaux du communisme, à un moment où ces derniers sont attaqués de toutes parts, sous couvert d'un amalgame entre communisme et stalinisme.

Elle engage une critique sérieuse de l'orientation du PCF, de son régime interne, du rapport fonctionnel entre l'une et l'autre, sans verser pour autant dans un unitarisme sans rivages ni principes, qui serait le plus court chemin vers le fourretout que représente le Parti socialiste.

Elle rejette fermement les politiques social-démocrates de gestion de la crise, et situe bien le danger que signifierait pour le prolétariat de ce pays la consolidation d'un monopole socialiste sur le mouvement de masse et l'électorat de gauche. Loin d'enrayer cette dynamique, un repli sectaire et dénonciatoire la favorise : seule une ligne

unitaire permet de lutter contre cette évolution, de peser sur le PS et ses militants, de reconstruire une réelle perspective de changement.

Enfin, elle tourne le dos aux solutions de facilité, que beaucoup ont déjà choisies : celles du reniement au nom du faux conflit entre "archaïsme" et "modernité". Il faut relever tous les défis et regarder en face les problèmes nouveaux, mais rien de bon ne se fera sans mémoire des expériences passées. (...)

Etendue et diversité du prolétariat

La plate-forme insiste à juste titre sur l'ampleur des transformations à l'œuvre dans l'organisation et la division du travail, comme sur la diversité et l'hétérogénéité du monde du travail. Elle suggère la notion de "bloc historique des travailleurs". S'agit-il par là de rejeter une vieille conception ouvriériste, réduisant le prolétariat à la classe ouvrière industrielle (comme le faisait encore le livre classique



Georges Marchais : "Qui m'aime me suive."

sur le Capitalisme monopoliste d'Etat)? Et son corollaire : l'analyse du développement du salariat dans le commerce et les services comme montée d'une "nouvelle classe moyenne"? Auquel cas, nous serions globalement d'accord.

Nous considérons que la tendance, dans les sociétés capitalistes modernes, est à l'extension du prolétariat, jusqu'à représenter une force potentielle sans précédent, de plus des deux tiers de la population active. Cette extension va de pair avec des différenciations profondes, accentuées par la crise, d'une classe qui n'a d'ailleurs jamais constitué une unité spontanée, sauf dans les récits mythologiques. Aujourd'hui, ces différences entre manuels et intellectuels, stables et précaires, nationaux et immigrés, qualifiés et non qualifiés, hommes et femmes, privé et public, industrie et services, etc. multiplient leurs lignes de fracture et leur croisement. Enfin, dans ce prolétariat différencié, les travailleurs directement productifs des richesses sociales occupent une place centrale.

Nous savons qu'il y a là des débats théoriques déjà anciens, profonds qui ne sauraient être épuisés par un texte. Mais l'enjeu de cette approche est politique. Elle conduit à souligner l'unification du prolétariat, à l'encontre d'un déterminisme sociologique simplificateur qui faisait du PCF le représentant exclusif du "prolétariat authentique" (industriel), et du PS l'expression des "nouvelles classes moyennes", et se traduit par une pluralité de ses représentations politiques. (...)

Une stratégie de rupture ?

Même s'il ne se pose pas en termes immédiats, le problème du pouvoir politique pèse sur tout choix d'orientation fondamentale. Le document s'interroge sur les possibilités de transformation économique et sociale. Il affirme la nécessité "d'affronter la question de la propriété privée". Il pose le problème du rôle des nationalisations, de la transparence des choix dans l'entreprise, de la contradiction entre le "produisons français" et l'internationalisation croissante "du savoir, des techniques, de la communication" (il s'agit en réalité tout autant de l'internationalisation

de la production, des capitaux et, à présent, des services...).

Mais comment, au bout du compte, la primauté des besoins sur le profit s'exprime-t-elle? Par la démocratie la plus effective en tout ce qui concerne les choix de société, au niveau central comme au niveau de l'entreprise. Et comment ces choix peuvent-ils articuler les intérêts généraux et les intérêts particuliers, le national et le local? Par le biais d'une planification autogestionnaire, appuyée sur la socialisation effective (qui va au-delà de l'étatisation) des principaux moyens de production et de communication dont les formes peuvent être contractuelles et décentralisées.

A ce niveau, où sont en jeu la maîtrise des sciences et des techniques, les finalités de la recherche, de l'éducation et de la production, l'économique, le social et le politique entrent en fusion. Il ne s'agit donc pas simplement de "rupture économique" mais d'un changement global dans les mécanismes de l'économie comme dans ceux du pouvoir.

Toute la logique de la crise pousse dans cette direction. Les rédacteurs de la plate-forme le sentent lorsqu'ils se demandent s'il y a "une issue progressiste à la crise, en dehors d'une rupture avec toute forme d'économisme". La rupture avec toute forme d'économisme n'implique pas seulement d'aller au-delà des exercices de chiffrage de programmes réalistes de gouvernement, ou de prendre en compte les dimensions sociales et culturelles de la crise contre un productivisme dévastateur.



Pierre Juquin, l'un des ténors des "rénovateurs".

Elle implique aussi d'en saisir la dimension directement politique. Plus la crise dure et dévoile ses conséquences, plus ressurgira avec force l'attraction d'un socialisme non bureaucratique. Les interrogations ou les doutes porteront moins sur le fait que le socialisme soit souhaitable, mais plutôt sur le fait que la révolution soit encore possible.

La plate-forme porte en titre une profession de foi que nous partageons. La crise est grosse de bouleversements politiques tels qu'on n'en a pas vus depuis la guerre, et la question de l'Europe y jouera un rôle central : qui de la bourgeoisie ou des exploités construira réellement l'Europe, laquelle, et pour quoi faire?

Nous devons nous attendre à de véritables crises révolutionnaires : non seulement de puissantes mobilisations revendicatives généralisées mais des crises du système de domination issu de la guerre mondiale.

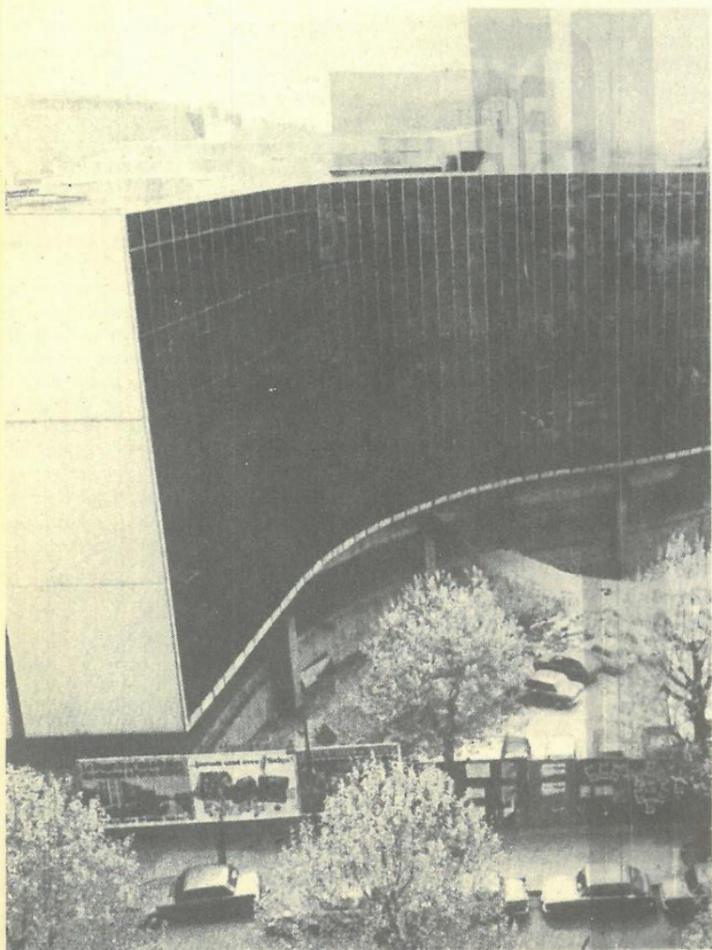
A l'Est du nouveau ?

Le document aborde en outre la question des rapports que peut entretenir un projet révolutionnaire avec l'héritage de la Révolution russe, et, au-delà, avec l'Etat soviétique et le "camp socialiste". Il affirme une "solidarité avec les peuples des pays socialistes qui luttent sous toutes les formes pour une démocratisation de leur système économique, politique et social, condition de développement de leur pays". Par sa généralité, la formule laisse ouverte la possibilité de réunir dans un même effort de démocratisation Solidarność et Gorbatchev. A une différence près, cependant, c'est que Gorbatchev est explicitement cité, mais pas Solidarność... Or l'expérience polonaise est, à nos yeux, décisive pour toute rénovation communiste.

Elle affirme la "nécessité de tisser des rapports différents avec toutes les réalités sans exception des pays socialistes". Elle cite les "réformes proposées à la société soviétique par Mikhaïl Gorbatchev", mais rejette "tout alignement sur les intérêts de l'Etat soviétique".

Nous sommes tous conscients de l'importance des réformes en cours et attentifs à leurs effets. L'interprétation et la discussion sont largement ouvertes. A une précision près. Dans la critique du stalinisme, le document va bien au-delà de la dénonciation du culte de la personnalité ou des crimes de Staline. Il met en cause un système. Mais on ne saurait voir dans ce système qu'un dérapage accidentel de l'histoire, l'effet irrationnel d'une volonté de puissance ou même le produit mécanique d'une société archaïque. Pour nous, la compréhension du phénomène stalinien part de l'analyse de la bureaucratie. Ce n'est certes pas le dernier mot. Mais c'est un maillon nécessaire pour saisir les raisons, les mécanismes, la portée des réformes, les résistances qu'elles suscitent et leurs éventuelles limites. De Khrouchtchev à Gorbatchev en passant par Dubcek ou Teng, il n'est pas d'exemples de réforme qui ne débouchent sur un conflit au sein de la bureaucratie et dans la société elle-même.

La dynamique de ce conflit change quand les masses s'en mêlent. Les développements en cours en Union soviétique mettront à l'épreuve du réel nos instruments de compréhension, pour peu que nous sachions nous garder des certitudes blasées autant que des illusions pressées. (...)



Le siège central du PCF à Paris : de plus en plus blockhaus.

À LIRE...

Un aperçu sur l'histoire des ouvrières vaudoises :

LE CIGARE ET LES FOURMIS

Peu à peu, au compte-gouttes, avec un retard d'une bonne dizaine d'années sur nos pays voisins, en Suisse aussi la condition des femmes en général, et celle des ouvrières en particulier, devient sujet d'intérêt pour la recherche et les publications. On le doit bien sûr à l'acharnement de quelques femmes. Saluons donc la publication aux Editions d'en bas du travail de diplôme de Madeleine Denisart et Jacqueline Surchat de l'Ecole d'études sociales de Lausanne¹. Elles se sont penchées sur la vie, au début de ce siècle, des ouvrières vaudoises à partir des exemples de Vevey et de Nyon.

Quoique le pays de Vaud ait occupé moins de femmes qu'ailleurs en Suisse, vu la quasi absence de l'industrie textile, bastion de la main-d'œuvre féminine, ce canton logeait

néanmoins quelques industries (tabac, allumettes, chocolat) employant une majorité d'ouvrières. Considérées par les patrons comme dociles et fort économiques, la situation de

La charité pour faire oublier les salaires misérables : cure d'air à Nyon de la Ligue contre la tuberculose.



ces femmes demeure très dure jusqu'après la Deuxième Guerre mondiale, date à partir de laquelle diverses améliorations sociales seront arrachées. Leurs salaires, avec une constance déprimante, n'atteignent qu'une partie de ceux des hommes et restent insuffisants pour vivre. Les femmes seules, surtout si elles ont des enfants à charge, doivent cumuler les emplois. Exemple : "Je n'avais pas que mon salaire pour vivre, heureusement, ça n'aurait pas été possible. Le soir, j'allais faire des nettoyages. Je travaillais aussi pour un peintre à arracher les tapisseries et passer la première couche. Parfois, je travaillais comme extra le soir dans les cafés. Le samedi, je faisais des ménages des fois jusqu'à 1 heure du matin et le dimanche je faisais la vaisselle chez une comtesse." (p. 68) Ceci en plus des dix à onze heures (dès 1919) d'usine !

La plupart des ouvrières sont obligées de mettre leurs enfants à la crèche à défaut de pouvoir les confier à des parents. "Le soir, je travaillais jusqu'à 7 heures, se souvient cette ouvrière. Alors quand j'arrivais (ma fille) était assise à fixer la porte. Je pleurais tous les jours à la laisser là." (p.69)

Salaires insuffisants, emplois multiples, responsabilité des enfants et du ménage de

surcroît..., telles étaient les caractéristiques du travail salarié féminin. Et en usine, leur condition d'ouvrières différait-elle de celle des hommes ?

Femme et ouvrière

Oui. Les recherches historiques et sociologiques l'ont démontré maintes fois : la classe ouvrière n'est pas une et indivisible. Des différences structurelles profondes la rendent extrêmement vulnérable à des conflits internes. Les hommes peuvent obtenir des "privilèges" au détriment des femmes. D'abord, comme le relève une ouvrière : "Les hommes gagnaient plus que les femmes tout en travaillant moins." (p.51) Certains ne se gênent pas d'utiliser leur position de contremaître pour baisser le salaire des ouvrières. Ainsi, dans la fabrique de cigares Ormond en 1908, "le contremaître B., qui est le type accompli du garde-chiourme, (...). Il pousse la hardiesse jusqu'à défaire les cigares, sous prétexte qu'une ouvrière ne doit pas gagner plus de 2 francs par jour" (p. 33) D'autres exercent des pressions sexuelles : "J'ai dit au contremaître, raconte Mme R. qui avait 16 ans à l'époque (1916), que je n'avais rien à faire avec lui. Alors il m'a mise à la porte et j'ai dû aller travailler

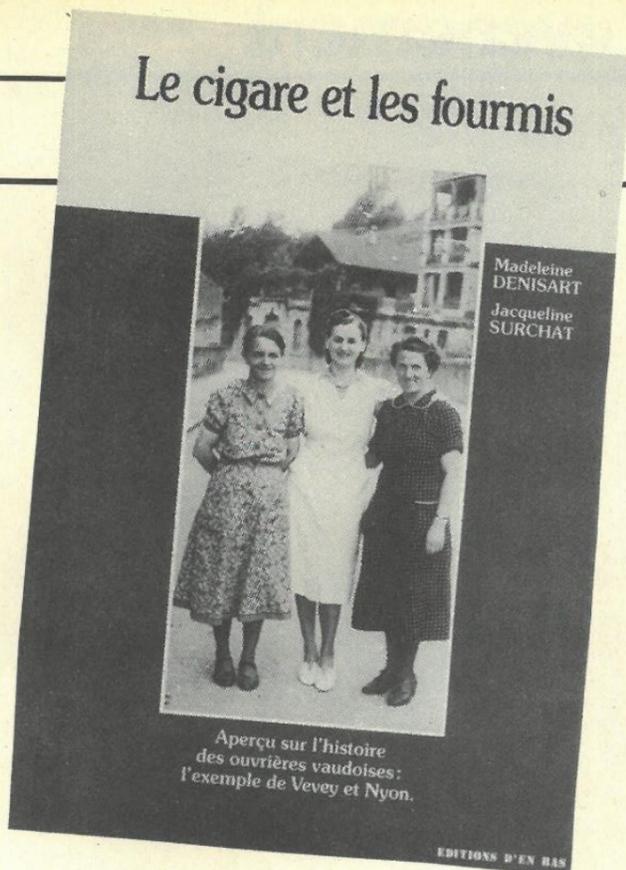
dans une autre fabrique. Après trois semaines le contremaître m'a dit que je pouvais revenir à la Diamond et il a promis qu'il me laisserait tranquille." (p.92)

Premières licenciées, sous-payées, en équilibre précaire entre le monde du travail et celui de la famille, les ouvrières ne rentrent pas dans une catégorisation sociale unidimensionnelle. Prolétaires, mais également femmes, la méfiance les assaille de toute part : celle des ouvriers, des syndicats, de la bourgeoisie. Toute étude de leur situation passée et présente est donc particulièrement bienvenue.

Le livre de Madeleine Denisart et Jacqueline Surchat fournit une multitude d'informations concernant l'histoire sociale et économique des principales entreprises veveysannes et nyonnaises. A lire et à faire lire.

Brigitte Clot

1. Madeleine Denisart et Jacqueline Surchat. *Le cigare et les fourmis. Aperçu sur l'histoire des ouvrières vaudoises : l'exemple de Vevey et Nyon.* Editions d'En Bas, Lausanne 1987, 167 pages.

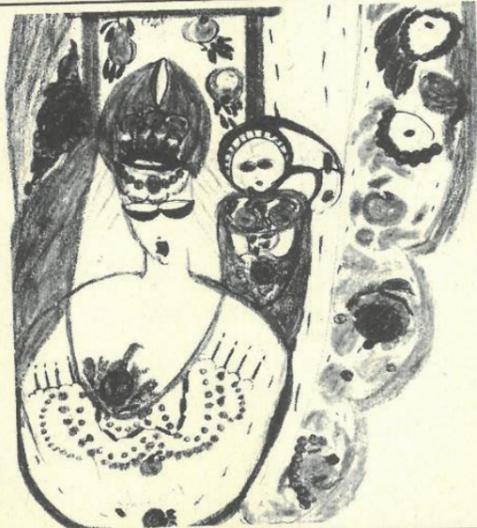


ALLEZ-Y
VOIR
VOUS-
MÊMES !



LAUSANNE
Collection de l'Art brut
11, avenue des Bergières
jusqu'au dimanche 3 mai
(mardi à vendredi :
10h - 12h et 14h - 18h,
samedi et dimanche :
14h - 18h)

ALOÏSE



L'agitation sociale en Espagne :



Felipe Gonzalez, socialiste-libéral et grand gourou de l'austérité sur le dos des travailleurs/euses.

« JE SUIS SOCIALISTE-LIBÉRAL »

C'est en ces termes que le chef du gouvernement "socialiste" espagnol aime à se définir. Cette formule a le mérite de la franchise, quoique "socialiste" soit vraisemblablement de trop... Ainsi le premier ministre Gonzalez déclarait-il encore : "Nous vivons un moment réellement passionnant de la vie politique internationale, c'est-à-dire le recul des processus d'étatisation qui ont créé des systèmes économiques totalement inefficients, improductifs, avec des poches préoccupantes de pauvreté..." A l'entendre, le néolibéralisme serait plus performant, comme en témoignent les exemples des Etats-Unis, de l'Angleterre ou de la France où, chacun le sait, aucune "pochette préoccupante de pauvreté" n'a fait son apparition...

Jo Lang retrace ci-dessous la montée des luttes sociales de ces derniers mois, corollaire de la politique d'austérité de Gonzalez.

"La rue a davantage de prestige que les Cortès." Emilio Romero, commentateur conservateur, exporte-parole du régime franquiste, a raison. La politique en Espagne se déroule dans la rue : tant sur les avenues des grandes villes que dans les ruelles des villes de province. De la Galicie à l'Andalousie. Et toutes ces rues, les lycéens les ont fait converger vers Madrid. C'est là qu'ils se sont heurtés aux flics matraqueurs. C'est contre eux aussi que se dressent les paysans d'Estrémadure, les mineurs des Asturies, les étudiant(e)s, les écologistes et les féministes. C'est contre eux que se dresseront demain les métallos, les cheminots et probablement à nouveau les jeunes.

L'effet Reinosa

La capitale du mouvement n'est pas Madrid, mais la petite ville de Reinosa, au nord du pays. Ici luttent 1700 travailleurs/euses de l'entreprise métallurgique Forjas y Aceros de Reinosa. Depuis des mois, pour le maintien de leurs emplois. L'ampleur de leur mobilisation a obligé le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) et l'UGT (Union générale des travailleurs, socialiste) à les soutenir. Le mouvement est également appuyé par les chômeurs, très nombreux dans la région. Cette lutte a pris valeur de symbole.

Surtout depuis que les travailleurs ont séquestré le président du conseil d'administration, Enrique Antolin, promu ministre des transports dans le gouvernement basque. Avant qu'il ne boucle ses valises, les travailleurs l'ont retenu, créant un extraordinaire coup de pub qui a fait connaître leur lutte à travers tout le pays.

Gouvernement et médias ont évidemment fait des pieds et des mains pour obtenir la libération du "licencier". Mais très vite, il s'en est remis à la Guardia Civil qui a donné l'assaut à l'usine. La brutalité de celle-ci a déclenché une espèce de petite "guerre civile" locale. Aujourd'hui les Commissions ouvrières (CCOO, syndicat communiste) exigent la non-inculpation des travailleurs et ont voté, le 16 mars lors d'une assemblée de 1500 personnes, une résolution demandant la démission du ministre de l'Intérieur, José Barrionuevo.

"La flexibilité de l'économie espagnole"

Cinquante régions sont secouées par des mouvements de protestation. *Cambio 16*, hebdomadaire pro-gouvernemental, a essayé de dresser un guide complet des manifestations, grèves et actions de protestations. Il est plus facile cependant d'avoir une vue d'ensemble sur les motifs à l'origine

de ces "movidas".

Le thème central en est bien sûr la lutte contre les licenciements. Les 20 o/o de chômeurs/euses espagnol(e)s signifient le plus haut taux des pays industrialisés. Après les élections de 1982, le PSOE avait promis 800 000 emplois; depuis lors, 500 000 places de travail sont passées à la trappe. L'entrée dans la CEE, il y a une année, coûtera encore des dizaines de milliers d'emplois pour les villages andalous, les chantiers de construction navale, les aciéries, les mines de charbon... Le ministre de l'Economie, Carlos Solchaga, a promis aux entrepreneurs que le "gouvernement socialiste maintiendra une attitude ferme en ce qui concerne la flexibilité de l'économie espagnole". La liberté de licenciement, "despido libre", thème tabou même pendant la période franquiste, doit être acceptée. En Andalousie, la "réforme agraire" social-démocrate se résume à quelques expropriations alibis. Mais surtout elle accélère l'introduction de nouvelles techniques et la promotion de produits de la CEE, comme le blé. Autant de mesures qui ne créent aucune place de travail.

A côté de l'exemple de Reinosa, il y eut d'autres luttes très dures contre les licenciements. Cadix, les chantiers navals où la police donna l'assaut le 17 mars; Hunosa où les 2000 mineurs en lutte reçurent l'appui de l'archevêque d'Oviedo. En Vieille Castille et en Galicie, les paysans se mobilisent contre les conséquences de l'entrée dans la CEE : ils bloquent les routes nationales et occupent le centre des grandes villes avec machines agricoles et bétail. A Barcelone, la Guardia Nacional s'en est violemment prise à une vache sur laquelle était inscrit "Democracia"...

Les exemples de Thatcher et Reagan

Dans le secteur de la santé, on retrouve un mélange de revendications progressistes et réaction-

naires. Si, d'un côté, des médecins s'opposent aux mesures contre les occupations annexes et les coûts élevés des heures de consultation, de l'autre, d'autres médecins, progressistes ceux-là, luttent avec les patients, le personnel des hôpitaux et les étudiants en médecine contre le chaos du système de santé publique et la réduction des dépenses budgétaires. Ainsi la part réservée à la santé publique est passée de 3,84 o/o (1982) à 3,43 o/o (1986) du Produit national brut (PNB) quand bien même le nombre de personnes à soigner a crû de 10 o/o. Selon l'UGT dans ce domaine l'Etat dépense, en 1986, 19 557 pesetas (242 francs) par personne alors qu'il versait 22 748 pesetas quatre ans auparavant.

Les néolibéraux du PSOE ont pris exemple sur Thatcher et Reagan : économies dans les dépenses sociales, générosité pour la défense. Vu l'entrée de l'Espagne dans l'OTAN, le ministère de la Défense obtient cette année une augmentation de 50 o/o de son budget pour la recherche et le développement alors que la croissance budgétaire dans la santé atteint péniblement 5 o/o, ce qui ne couvre même pas l'inflation.

Pas étonnant dès lors si on observe un développement des luttes dans les hôpitaux. Tous les jours, les employé(e)s se rassemblent devant le bureau du directeur. Lorsqu'il sort, il est obligé de supporter leurs regards et leur silence... Une manière pour bien signifier le ras-le-bol du personnel.

Imbrogljo politique

Durant les prochaines semaines, la réforme universitaire et les négociations salariales représenteront les futures pierres d'achoppement. Le gouvernement PSOE a en effet limité la hausse salariale à 5 o/o (l'inflation était de 8 o/o en 1986). Signalons que durant les quatre années du règne socialiste, le pouvoir d'achat des salaires minimaux a chuté de 5 o/o.

Ainsi de la matière à explosion sociale est en train de s'accumuler. Des journaux comme *El Pais* - "des nouveaux signes d'alarme" (18 mars) - ou la *Neue Zürcher Zeitung* - "l'agitation sociale qui s'étend comme un feu de brousse" (21/22 mars) - s'en inquiètent d'ailleurs. Hier porteur d'espérance, le PSOE est devenu un vulgaire commis des recettes néolibérales. Et les masses populaires en supportent les coûts. Le seul lien organique de ce parti avec la classe ouvrière, l'UGT, se lésarde de plus en plus. Nicolas Redondo, secrétaire général du syndicat, est obligé de se distancer quelque peu de la politique de ses camarades ministres.

Si tous ces mouvements ne mettent pas encore en danger le gouvernement Gonzalez, c'est parce que l'opposition reste faible et fragmentée. De l'ancien (puissant) Parti communiste, quatre organisations s'en disputent l'héritage : le PCE eurocommuniste de Gerardo Iglesias; le PCPE prosoviétique d'Ignacio Gallego; le Parti progressiste vert de Ramon Tamames et l'Alliance communiste de Santiago Carrillo (l'ex-leader historique du PCE). Les trois premières organisations forment, avec le PASOK (tendance socialiste de gauche), l'Unité de gauche (Izquierda Unida, IU).

Le problème se pose différemment pour les forces importantes de la gauche radicale comme nos camarades de la Ligue communiste révolutionnaire ou le Mouvement communiste qui collaborent étroitement. S'ils sont très présents dans les "movidas" et y jouent un rôle apprécié, ils n'ont pas de "recette" pour donner au mouvement une direction politique. Aussi les "movidas" ont-elles beaucoup de peine à trouver un débouché praticable à ce véritable labyrinthe espagnol. Ce qui laisse une sorte de répit au gouvernement Gonzalez, d'autant que la droite est plongée dans une crise profonde.

Jo Lang